

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28/07/2020	28/07/2020	2020-0121

1. Intitulé du projet

Création d'un supermarché LIDL, après démolition des bâtiments existants d'une surface de 2 124,07 m², sur la commune de Saint Pol sur Ternoise + Aménagement d'une aire de stationnement composée de 131 places, dont 125 perméables.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41 a)- Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 131 emplacements dont 125 perméables.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment commercial sous enseigne LIDL après démolition des 4 bâtiments existants (inexploités) et intégration d'un foncier inoccupé de 7 703 m² (prairie dans le RPG 2018 et zone industrielles ou commerciales et installations publiques dans Corine Land Cover 2018) :

- Bâtiments existants et vieillissants accueillant des activités diverses non commerciales d'une superficie totale de 1 048,09 m².

Aménagement du foncier de 11 841 m² pour accueillir le bâtiment LIDL (surface de plancher de 2 124,07 m² et d'emprise au sol de 2 275,25 m²), son aire de stationnement (5 511,53 m², dont 1 724 m² perméables), son aire de livraison (89,22 m²) et ses espaces verts (3 975 m²).

Réalisation d'une aire de stationnement de 131 places et plantation de 31 arbres sur 3 975 m² d'espaces verts soit 33,54% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts. A noter que : 95,4% des places seront perméable (pavés drainants).

Il est prévu l'implantation en toiture de 922,95 m² de panneaux photovoltaïques.

4.2 Objectifs du projet

Le projet participe à une réorganisation stratégique souhaitée localement, à proximité de zones de logements et d'une zone commerciale. Il participe de ce fait à un aménagement du territoire réfléchi en concertation avec les collectivités. A noter que, le site actuel LIDL sera transformé en médiathèque renforçant la destination du quartier concerné par une centralisation des équipements publics complémentaires. Les principaux autres objectifs :

- Construction d'un nouveau bâtiment accueillant l'enseigne LIDL en remplacement de bâtiments vétustes et d'espaces inexploités, situé dans la zone commerciale Les Portes du Ternois, rue René Cassin à Saint Pol sur Ternoise.
- Proposer un bâtiment moderne en phase avec l'environnement du site, les attentes des consommateurs et conforme aux normes environnementales. Ex : exigences de la RT 2012 dépassées, toiture avec photovoltaïque sur 922,95 m², 125 places de stationnement en pavés drainants...
- Réaménagement total d'un foncier où sont implantés des bâtiments vieillissants et des terrains inexploités.
- Création de 131 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin : 3 places PMR et 3 places famille, 2 places dédiées aux véhicules électriques, 10 places auto-partage/ovoiturage. Au total, 125 places seront perméables grâce à un revêtement en pavés drainants. Les 6 places restantes doivent demeurer perméables afin de faciliter les manœuvres des PMR ou des familles avec poussette.
- Plantation de 31 arbres sur 3 975 m² d'espaces verts soit 33,54% de la surface totale du projet, afin de valoriser le terrain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1 - Démolition des constructions existantes avec tri sélectif des déchets sur site et évacuation par voie routière. Le béton des fondations sera également concassé sur place avant d'être évacué.
- 2 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein (durée prévue = 6 mois).
- 3 - Création d'un parking de 131 places dont 125 seront perméables (par terrassement, couche de forme, compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement).

Le site sera largement végétalisé (33,54% de la surface du foncier) et bénéficiera de nombreux aménagements favorisant le développement durable et la qualité environnementale : conformité loi ALUR, dépassement des performances énergétiques RT2012, utilisation de panneaux photovoltaïques, mise en place d'un système de gestion optimisée des eaux pluviales et d'une cuve de récupération des eaux pluviales, utilisation de matériaux issus de l'éco-construction, systèmes de chauffage et d'éclairage économe en énergie, installations frigorifiques performantes, GTB...

Faisabilité du dossier accompagnée de :

- Etude hydrolique
- Etude thermique
- Etude de flux
- Etude paysagère

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture prévue en novembre 2021 d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2 124,07 m² et d'emprise au sol de 2 275,25 m², pour une surface de vente de 1 416,62 m².

Situé le long de la RD87 (rue René Cassin), axe de desserte Ouest de la zone commerciale Les Portes du Ternois, le magasin sera facilement accessible via les aménagements existants. Une étude trafic valide le bon fonctionnement viaire suite au projet (un résumé est transmis en pièces annexes).

L'entrée sortie sera commune entre les VL et les PL, mais les cisaillements seront limités, les livraisons s'effectuant en dehors des heures d'ouverture, ou en heure creuse de fréquentation.

Le stationnement correspondra aux attentes actuelles (places pour les PMR, les familles, pour la recharge des véhicules électriques, pour le covoiturage et pour les 2 roues).

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès à l'arrêt le plus proche (170 m) desservi par les lignes 517 et 519 du réseau de transport OSCAR.

Il sera aussi desservi par les modes doux, bénéficiant de trottoirs et traversées sécurisées rendant l'accès au site depuis les habitations proches et le centre de Saint Pol. Même si l'environnement ne bénéficie pas d'aménagements cyclables dédiés, le site restera accessible en vélo via les axes routiers existants (en partage avec les voitures). Un parc à vélo sera mis en place sur le site pour les accueillir (10 places).

Il utilisera des équipements limitant sa consommation énergétique et intégrera des panneaux photovoltaïques permettant de couvrir une partie de ses besoins en électricité. Le magasin gèrera de manière optimale ses déchets. Une cuve de récupération des eaux de pluie sera installée pour l'arrosage des espaces verts.

Le supermarché sera ouvert de 8h30 à 19h30 du lundi au samedi et de 8h30 à 12h30 le dimanche.

Il permettra l'embauche d'au moins 10 personnes en plus des 13 employés actuels.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de construire, valant permis de démolir et valant autorisation d'exploitation commerciale, portant sur un établissement recevant du public.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées:

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	11 851 m ²
EMPRISE AU SOL	2 275,25 m ²
SURFACE PLANCHER	2 124,07 m ²
SURFACE AIRES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT	5 511,53 m ² (hors livraison 89,22 m ²)
SURFACE ESPACES VERTS	3 975 m ²
NOMBRE DE PLACES	131 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue René Cassin
62 130 SAINT POL SUR TERNOISE

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 34' 76" 32 Lat. 50° 38' 71" 77

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation de Saint Pol sur Ternoise. PPRN Mouvement de Terrain de Saint Pol sur Ternoise. Ces PPRN ne sont pas applicables en ce qu'ils sont seulement prescrits et non approuvés. PPRI prescrit le 28 décembre 2000 PPRN Mouvement de Terrain prescrit le 14 mars 2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géorisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source carte des ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Aires d'alimentation de captage
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus de la démolition des bâtiments existants seront évacués et suivront des filières différenciées en fonction de leur statut.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se développe au sein d'une zone d'activités, sur un foncier déjà aménagé et sur un espace inoccupé (prairie) qui ne présente pas d'intérêt écologique particulier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zones particulières à proximité du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du foncier est inoccupée et en prairie. Il utilisera donc une partie d'espace naturel. Pour compenser cette utilisation, il sera conservé 3 975 m ² d'espaces verts. De plus, le site conservera un taux de perméabilité de plus de 48% (espaces verts pleine terre + places en pavés drainants 5 699 m ²).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Georisques.gouv.fr
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet non concerné par les zones d'aléa des PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique une augmentation du trafic sur les axes limitrophes et les aménagements existants. Dans ce cadre, une étude circulaire a été effectuée par le cabinet EGIS qui a conclu qu'au regard des projections de trafic réalisées, les impacts circulatoires du projet LIDL apparaissent compatibles avec le maintien d'un fonctionnement satisfaisant du réseau viaire, au niveau de l'entrée sortie du site et du giratoire d'entrée de zone, rue de Béthune (Cf. page 44 des pièces complémentaires).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit concernent la circulation et les livraisons. Le projet n'aura qu'un impact très limité sur les émissions de bruits : nombre de livraison limité (1 par jour), augmentation faible du nombre de véhicules n'entraînant pas de nuisance particulière au regard de l'emplacement du site dans un environnement peu dense en habitations. De plus, les équipements mis en place seront dotés d'isolations acoustiques afin d'éviter la diffusion du bruit des différentes machines.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le traitement des déchets chez LIDL est très performant (politique zéro déchets - Cf. page 42 des pièces complémentaires) et n'engendre aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence.</p> <p>L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel à 22h.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le type de toiture en monopente permettra de récupérer entre 80 et 95% des eaux pluviales de toiture. Les eaux de ruissellement de la voirie seront collectées via des places de stationnement écovégétales certifiées 100% drainant par le CEREMA.</p> <p>Les eaux de pluie seront gérées par 3 dispositifs distincts : Un bassin de rétention sec à ciel ouvert, un massif drainant et un bassin enterré en caissons (Cf. page 35 des pièces complémentaires)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place en partie sur une zone non construite et non exploitée (prairies) et une partie occupée par des bâtiments vétustes inexploités. Il n'y aura donc aucun impact sur l'activité humaine du secteur. Le permis de construire est soumis à l'accord du gestionnaire du domaine public dans l'hypothèse où le projet nécessite d'effectuer des travaux d'élargissement de l'accès au site sur le domaine public.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet identifié ou approuvé aux alentours du site projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pour objectif de ne pas impacter significativement la perméabilité des sols en ce qu'il crée 131 places de stationnement dont 125 en pavés drainants certifiés par le CEREMA, et qu'il développe une surface végétalisée pleine terre de 33,54%. Le taux de surface perméable passera de 71% (8 426 m²) à 48% (5 699 m²).

Le projet permettra de gérer efficacement les potentielles pollution du sol induites par les activités/usages qui ont été exercés sur la partie du foncier occupée.

Le traitement des eaux pluviales est optimisé par la mise en place de 3 techniques différenciées et complémentaires en fonction des bassins versants : Massifs drainants, Bassin sec à ciel ouvert et bassin enterré en caisson.

L'impact carbone du projet est réduit grâce notamment à l'isolation du magasin qui permet une performance énergétique supérieure à celle imposée par la réglementation Thermique RT2012 et à l'installation d'un Rooftop équipé de compresseurs adaptant la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Ces mesures sont détaillées dans les pièces complémentaires jointes à la demande d'examen.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est intégré en entrée d'une zone d'activités existante et qui ne présente pas de sensibilité environnementale particulière. Il va permettre de supprimer des bâtiments vétuste et de moderniser l'offre existante. Il participera à la dynamique économique du Saint Polois et à son rayonnement sur des communes rurales sans offre structurée. LIDL propose un concept respectueux de l'environnement : près de 34% de l'emprise foncière dédiés aux espaces verts (3 975 m²), plus de 95% du stationnement perméable, gestion réfléchie des eaux pluviales, 922,95 m² de panneaux photovoltaïques installés en toiture, un système de gestion à distance des consommations d'énergie... Au final, il s'intègre parfaitement dans son environnement sans perturber l'existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Partie I : Informations relatives au projet : Adresse, carte 1/25000 (Annexe 2 - page 3), vues aériennes actuelles (Annexe 3 - page 6), photos du site actuel et insertion du projet (Annexe 3 - pages 7 à 10), vue des abords du projet (Annexe 5 - page 11), les grandes lignes du projet, les plans et l'organisation du projet sur le foncier (Annexe 4 - pages 13 à 17), le volet paysager, la notice architecturale
Partie II : Effets du projet sur l'environnement et la santé humaine = Les zones de protections de la faune et la flore, l'identification des risques, la gestion des eaux pluviales, les procédés spécifiques mis en place pour limiter les effets sur l'environnement, les flux de déplacement.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LILLERS

le,

28/07/2020

Signature

LIDL DIRECTION REGIONALE
SERVICE TECHNIQUE
RD 916 - ZI du Plantin - BP 79
62193 LILLERS CEDEX
Tél : 03.21.61.83.40

PROJET DE CRÉATION D'UN MAGASIN LIDL SUR LA COMMUNE DE SAINT POL SUR TERNOISE

Pièces complémentaires du formulaire de demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une étude d'impact



SAINT POL SUR TERNOISE (62),
ZA Les Portes du Ternois - Rue René Cassin



► SOMMAIRE

Préambule

PARTIE I : INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet	Page 2
B. Vues et photos du site du projet	Page 7
C. Le projet	Page 12

PARTIE II : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore	Page 29
B. Identification des risques	Page 30
C. La gestion des eaux pluviales et usées	Page 35
D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement	Page 39
E. Les flux de déplacement	Page 44



PARTIE I

INFORMATIONS RELATIVES

au projet

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1. Localisation du projet.

- Adresse du projet

Le magasin, objet de la présente demande, sera localisé au sein de la Zone Commerciale Les Portes du Ternois, le long de la rue René Cassin sur la commune de Saint Pol sur Ternoise, Il consiste au transfert du supermarché existant à 1 200 mètres au Sud Ouest situé 1, place François Mitterrand.

Le site du projet sera facilement accessible depuis les infrastructures existantes.

Le projet participe à une réorganisation stratégique souhaitée localement. Il participe de ce fait à un aménagement du territoire réfléchi en concertation avec les collectivités. A noter que :

- Le site actuel occupé par LIDL sera transformé en médiathèque renforçant la destination du quartier concerné = Centralisation d'équipements publics complémentaires.

- Le foncier du projet ne présente pas d'intérêt particulier, les bâtiments existants étant peu valorisants pour le secteur, du fait de leur vétusté, et les espaces de prairie étant inexploités. Le site sera donc mis en valeur par la démolition des bâtiments et la mise en place d'un nouvel équipement apportant de la modernité et du dynamisme au secteur : Architecture prenant en compte les matériaux locaux, volet paysager de qualité permettant une belle insertion dans l'environnement, prise en compte des modes doux de déplacements...

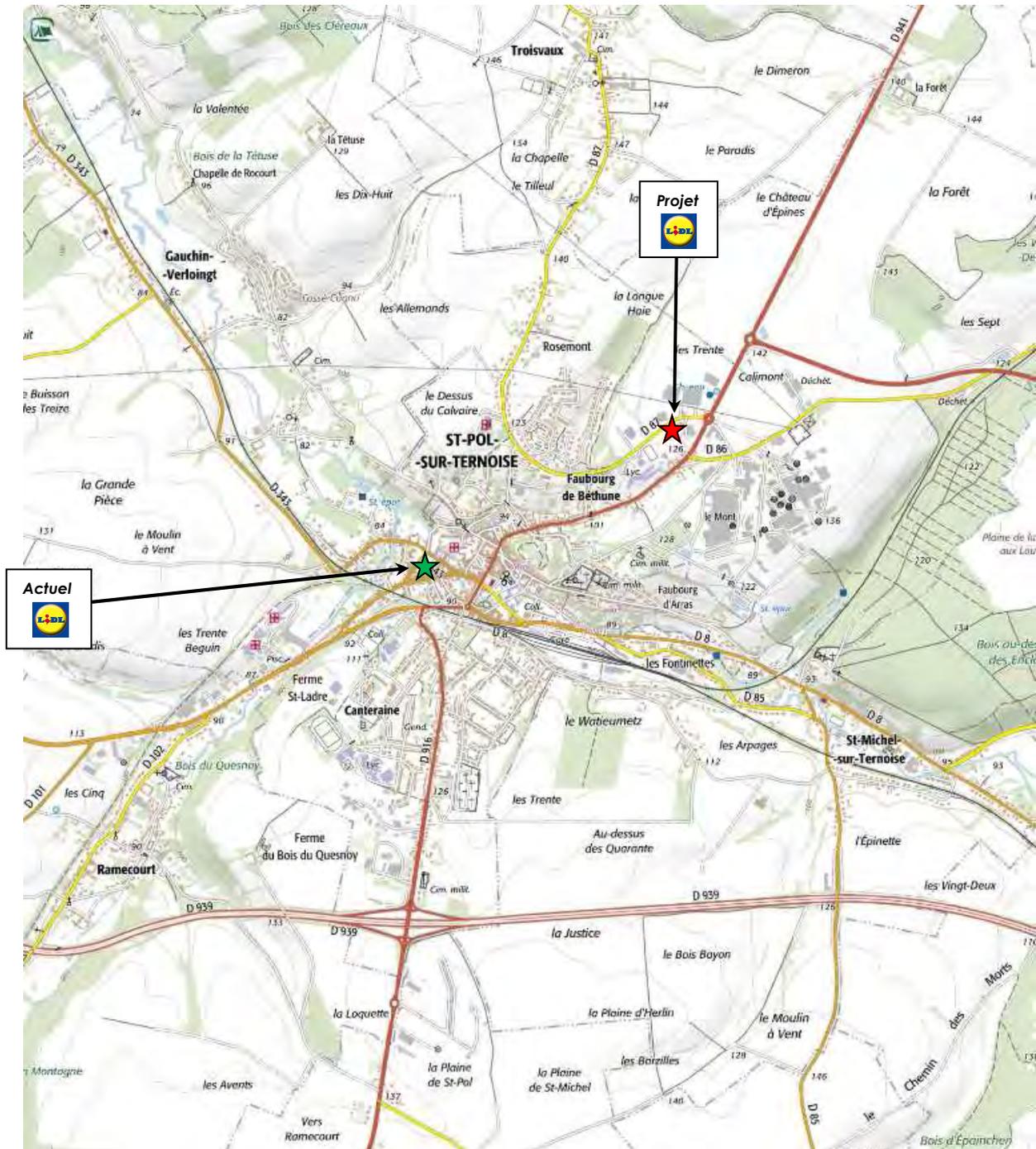


I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

1. Localisation du projet.

L'extrait de carte au 1/25000^{ème} ci-dessous ainsi que les vues pages suivantes positionnent le projet au sein de la commune de Saint Pol sur Ternoise.



Echelle 1 : 25000 (1cm = 250 mètres)

0 m 125 m 250 m

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

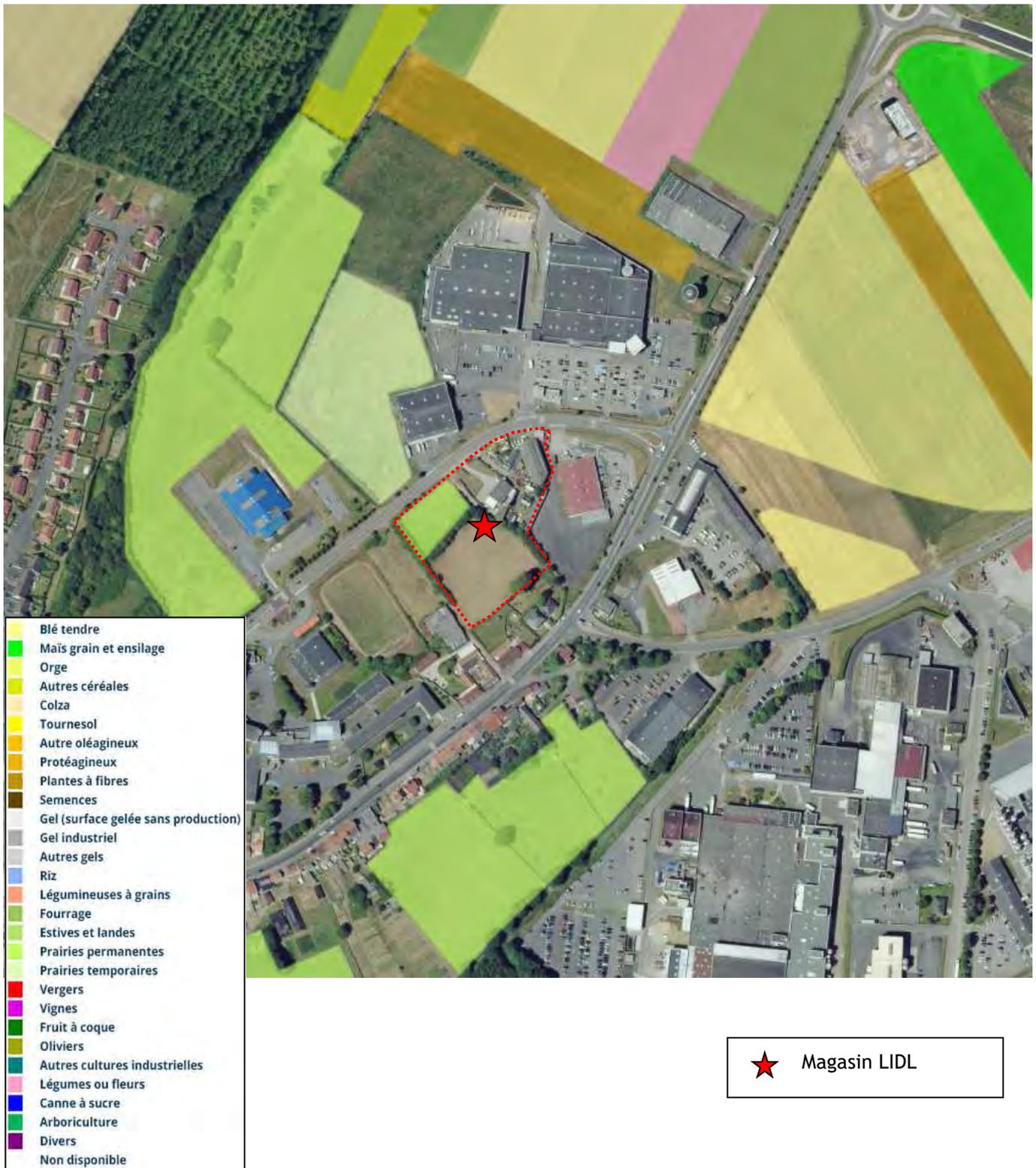
A. Situation du projet

- L'environnement agricole

Le magasin est situé dans une zone urbanisée et dans un environnement principalement d'activités.

Une parcelle est indiquée comme prairie permanente dans le RPG 2018, sans exploitation actuelle. Hormis cela, le projet ne consomme pas d'espace agricole, la parcelle sans construction plus au Sud étant elle aussi inexploitée.

Ci après, cartographie « détail des cultures dans l'environnement proche du projet » :



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

- Situation par rapport aux zones d'habitation

Comme nous l'avons vu précédemment, le supermarché sera inséré dans un milieu urbain constitué principalement d'activités économiques, en entrée Nord Est de la commune de Saint Pol Sur Ternoise.

Les zones d'habitat les plus proches sont tout de même situées à moins de 100 mètres au Sud et se prolonge vers le centre de Saint Pol, le long de la rue de Béthune.

Une zone plus dense est située à environ 350 mètres à l'Ouest en direction de Troisvaux.

A noter que le centre-ville de Saint Pol Sur Ternoise est situé à environ 1 000 m au Sud Ouest du site.

Les villes les plus peuplées et les plus denses sont assez éloignées de Saint Pol : Bruay la Buissière/Béthune au Nord Est à environ 20 km, Arras à l'Est à environ 35 km et Hesdin à l'Ouest à environ 22 km.



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel



Vue du site après projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel Mars 2020



Vue du site après projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel

1



Avril 2019



Vue du projet

1



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel

②



Mai 2019



Vue du projet

②



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue des abords du projet

Le supermarché prend place dans un environnement urbain mixte composé au Nord et à l'Est de commerces et activités dynamiques, avec notamment le « Centre Commercial Les Portes du Ternois ».



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

1. Les grandes lignes du projet

- Description générale

Le projet porte sur la création par transfert d'un magasin Lidl, situé actuellement place François Mitterrand, dans la zone commerciale Les Portes du Ternois, le long de la rue René Cassin, entraînant la démolition des entrepôts dégradés actuels. La zone d'implantation du projet ne présente aucune sensibilité environnementale particulière. Cette opération entrainera un réaménagement total de l'espace et sa valorisation, tant architecturale que paysagère. Le projet dépasse les objectifs de la réglementation thermique 2012 et prévoit 995 m² de panneaux photovoltaïques en toiture.

- Le parc de stationnement

Le parc de stationnement se répartira sur 5 511,53 m² et comprendra 131 places.

Rappelons qu'il y est implanté un espace pour stationner les vélos (11).

NOMBRE TOTAL DE PLACES DE STATIONNEMENT	131
• Places perméables = 95,4%	125
• Dont places réservées aux PMR	3
• Dont places réservées aux familles avec enfants	3
• Dont places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques (dont une accessible PMR)	2
• Dont places dédiées au covoiturage	10
Places dédiées aux deux roues (Vélos et motos)	11

- Les aménagements paysagers en pleine terre

Les espaces libres de constructions seront aménagés en espaces verts, selon le concept Lidl, permettant une véritable identité nationale de l'Enseigne. Ils représenteront **33,54%** de la surface foncière dédiée au projet. Les espaces verts seront composés d'essences locales (nécessitant peu d'arrosage) :

- De franges arbustives en limite de propriété,
- De noues de tamponnement paysagères avec plantes héliophytes,
- Des plantations d'arbres d'alignement et de cépées pour renforcer la structure végétale existante,
- Une prairie en gestion différenciée,
- Des plantations de graminées en tête de peigne de stationnement,
- Une alternance de graminées et vivaces couvre sol le long de la rue René Cassin.

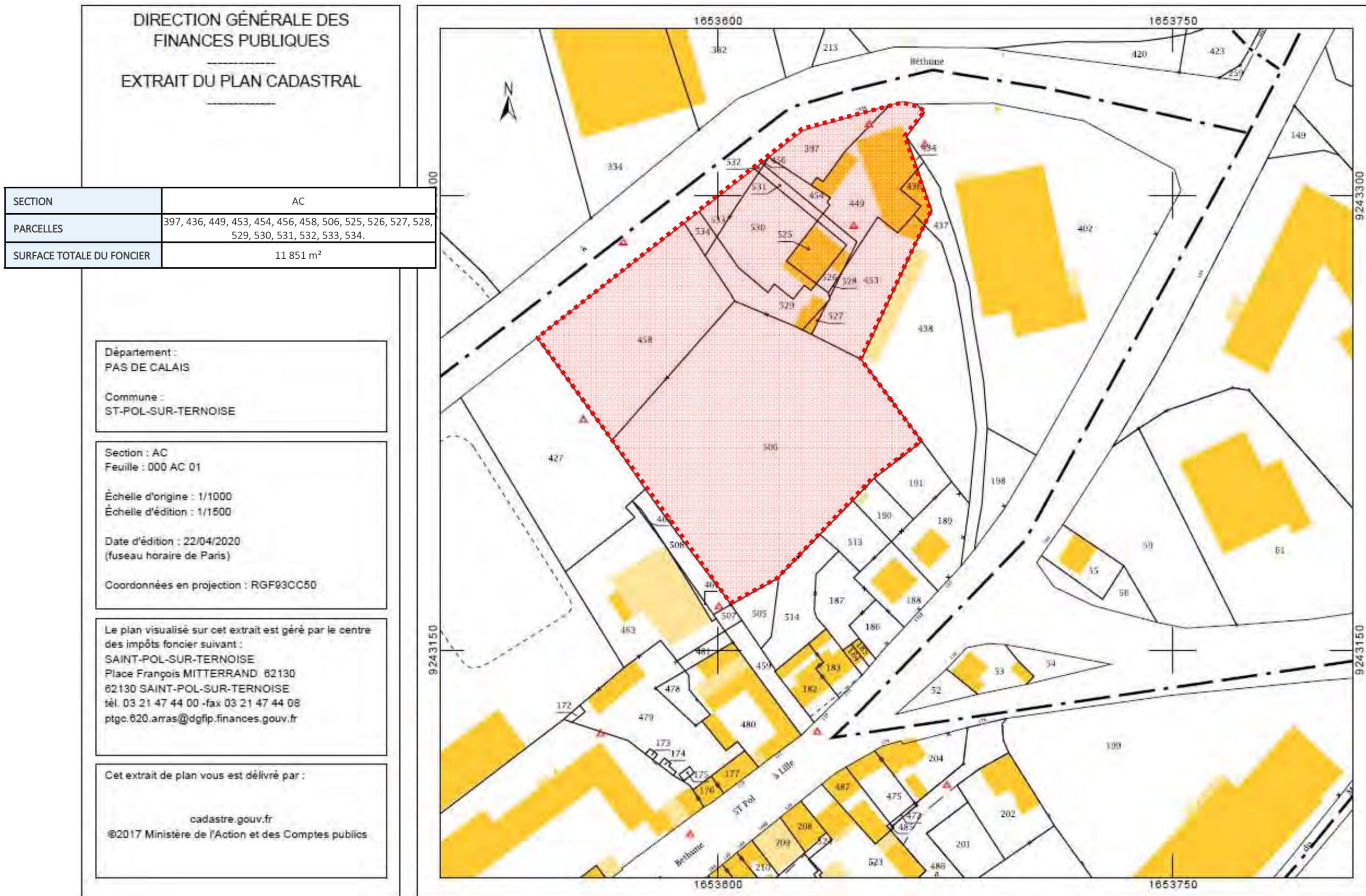
Le projet développe donc les aménagements en pleine terre suivants :

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	31
SURFACE DES ESPACES VERTS FUTURS	3 975 m ²

A noter qu'un bassin sec à ciel ouvert et des massifs drainants seront créés pour la gestion de l'eau sur la parcelle.

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan des parcelles



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan de masse actuel



Bâtiment 1 - 2



Bâtiment 1



Bâtiment 3



Bâtiment 1 - 3 - 4



Bâtiment 1 - 2



Bâtiment 1



Bâtiment 3



Bâtiment 1 - 3 - 4

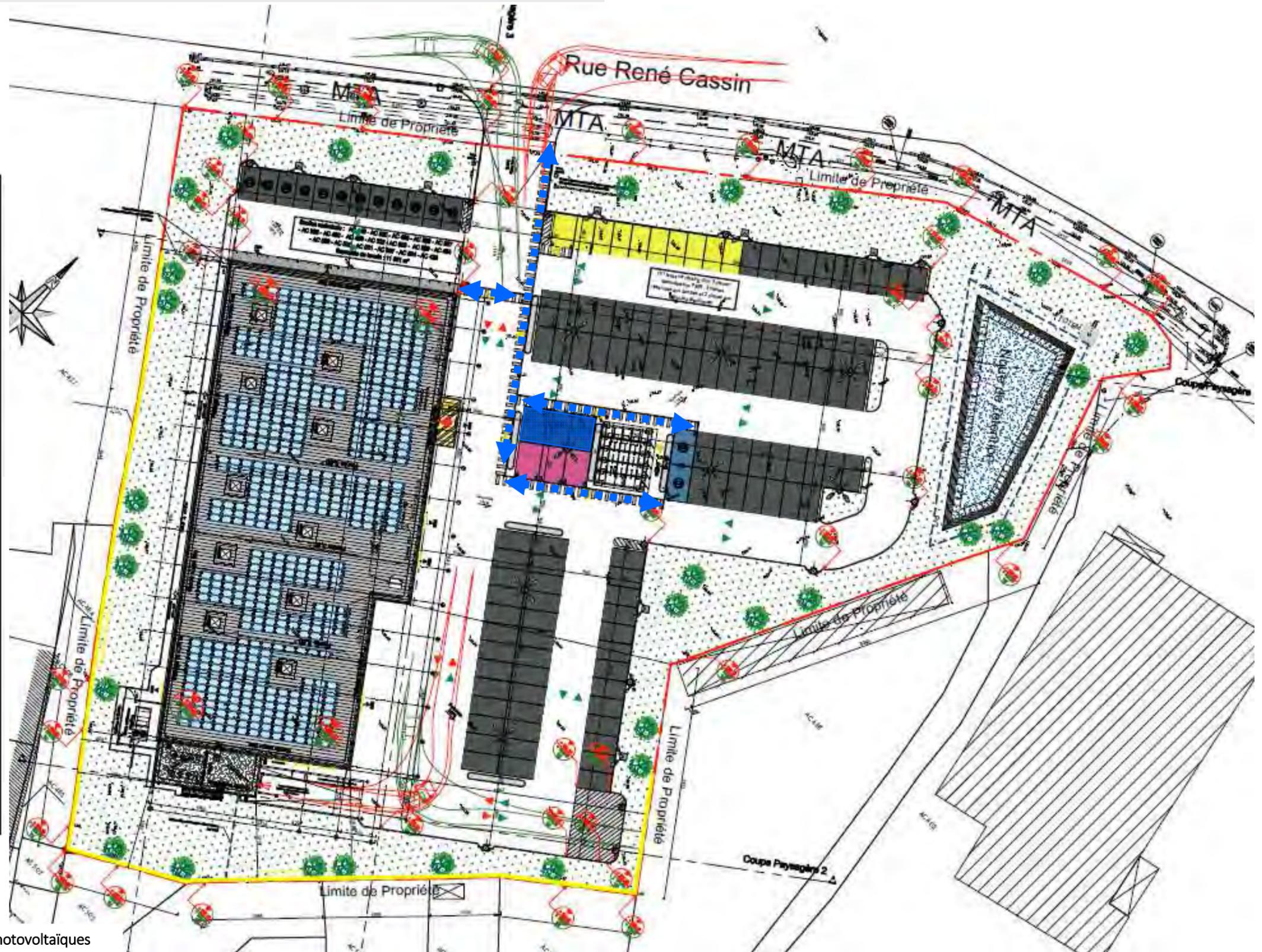


II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan de masse futur

LEGENDE :

	Place de parking : ÉCORASTER BLOXX PAVÉS DRAINANTS (PERMEABILISEE)
	Place de parking Recharge Electrique : PAVÉS DRAINANTS (PERMEABILISEE) dont 1 place PMR
	Place de parking Covoturage : PAVÉS DRAINANTS (PERMEABILISEE) dont 1 place PMR
	Place de parking PMR : (IMPERMEABILISEE)
	Place de parking Familiale : (IMPERMEABILISEE)
	Places prééquipées pour voiture électriques (PERMEABILISEE)
	Circulation VL/PL
	Espace vert
	Circulation PL
	Circulation VL
	Circulation Piéton
	Panneau photovoltaïque
	Détecteur de mouvement à infrarouge fixé sur le mur
	Lampe extérieure étanche
	Mur de soutènement
	Clôture composite de 2 m
	TR : Terrain Projet
	TN : Terrain Naturel
	ND : Niveau de Dalle



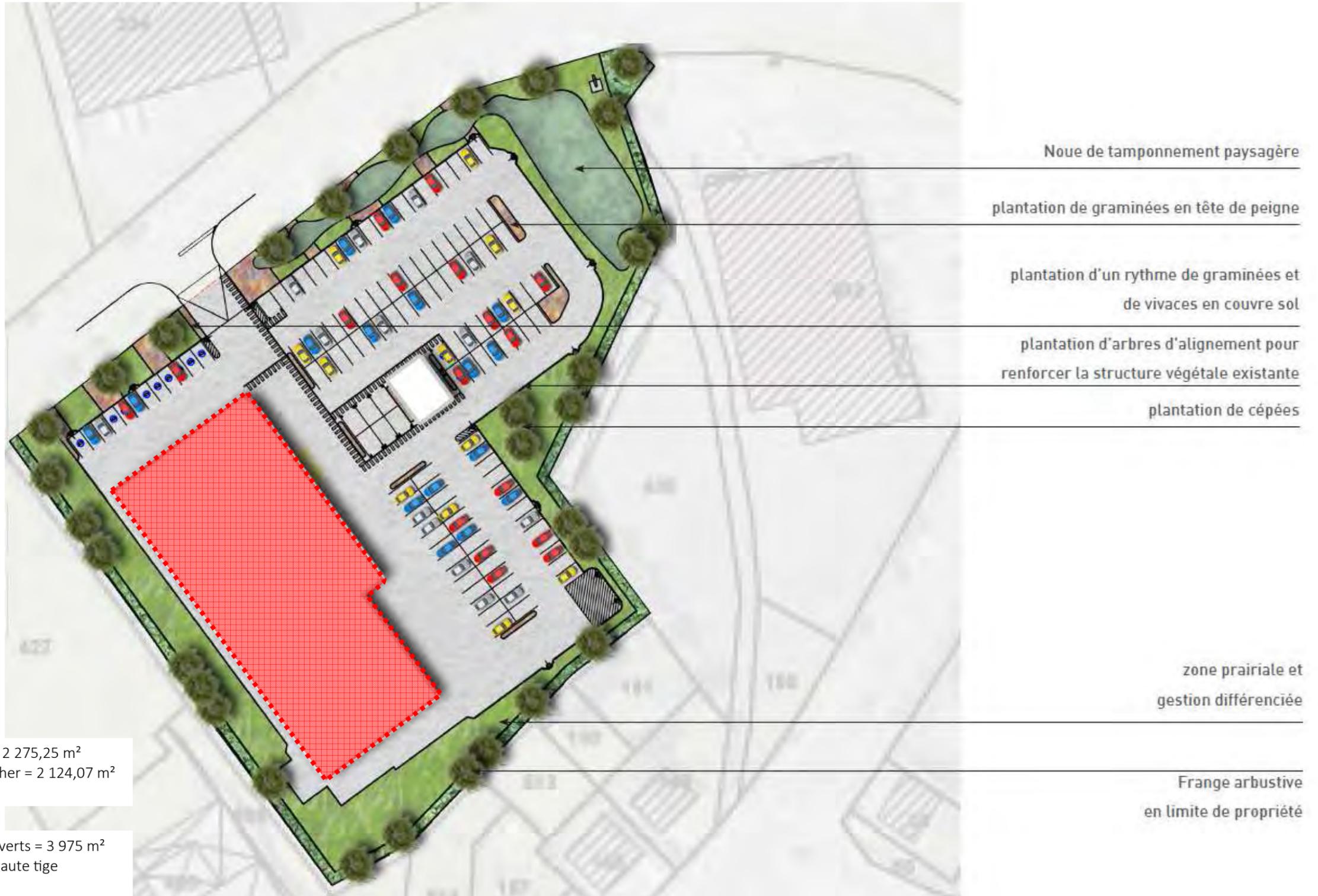
Cheminement PMR

922,95 m² de panneaux photovoltaïques

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

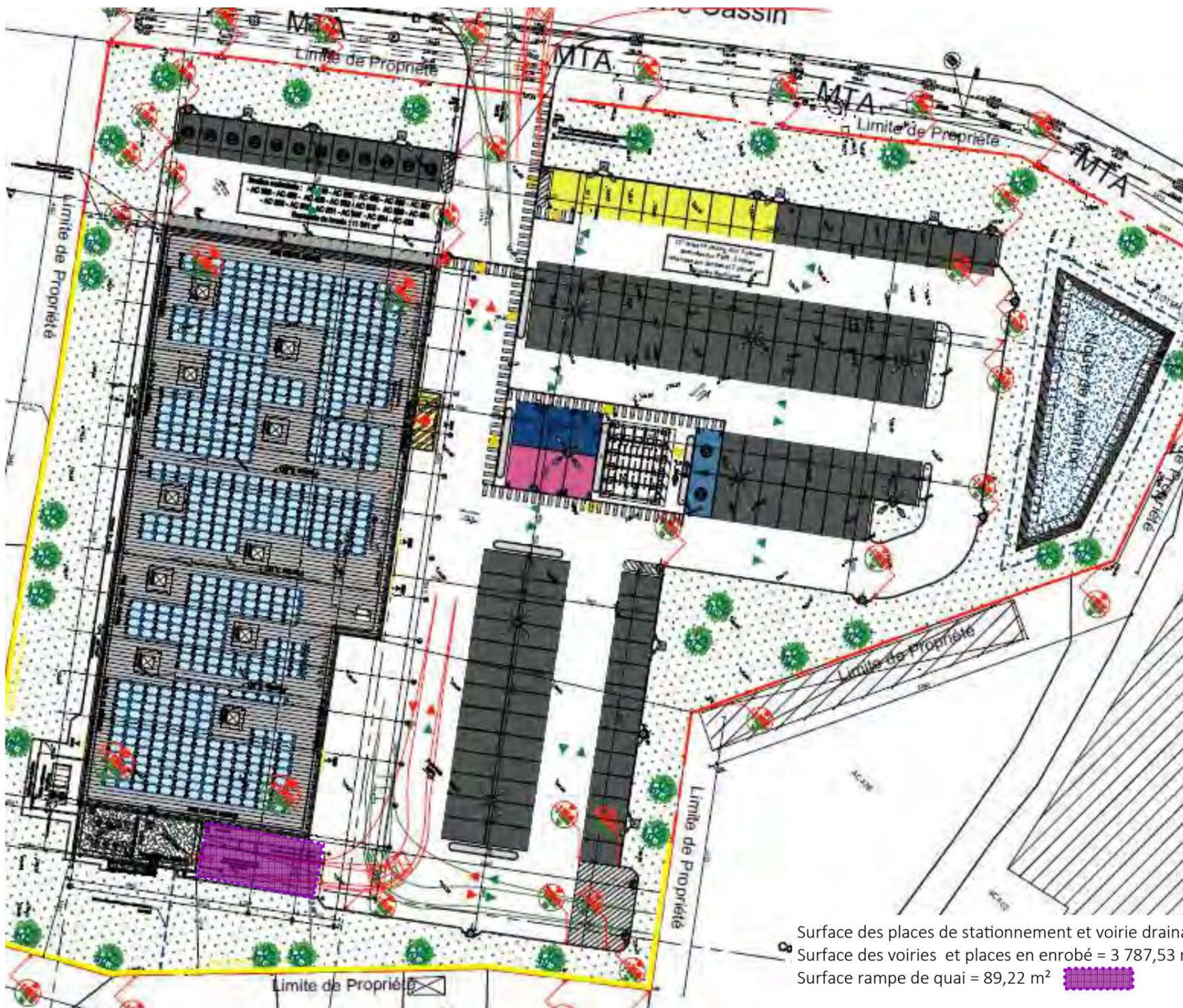
1. Emprise du bâtiment, espaces verts et arbres



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

2. Aire de stationnement et zone de livraison



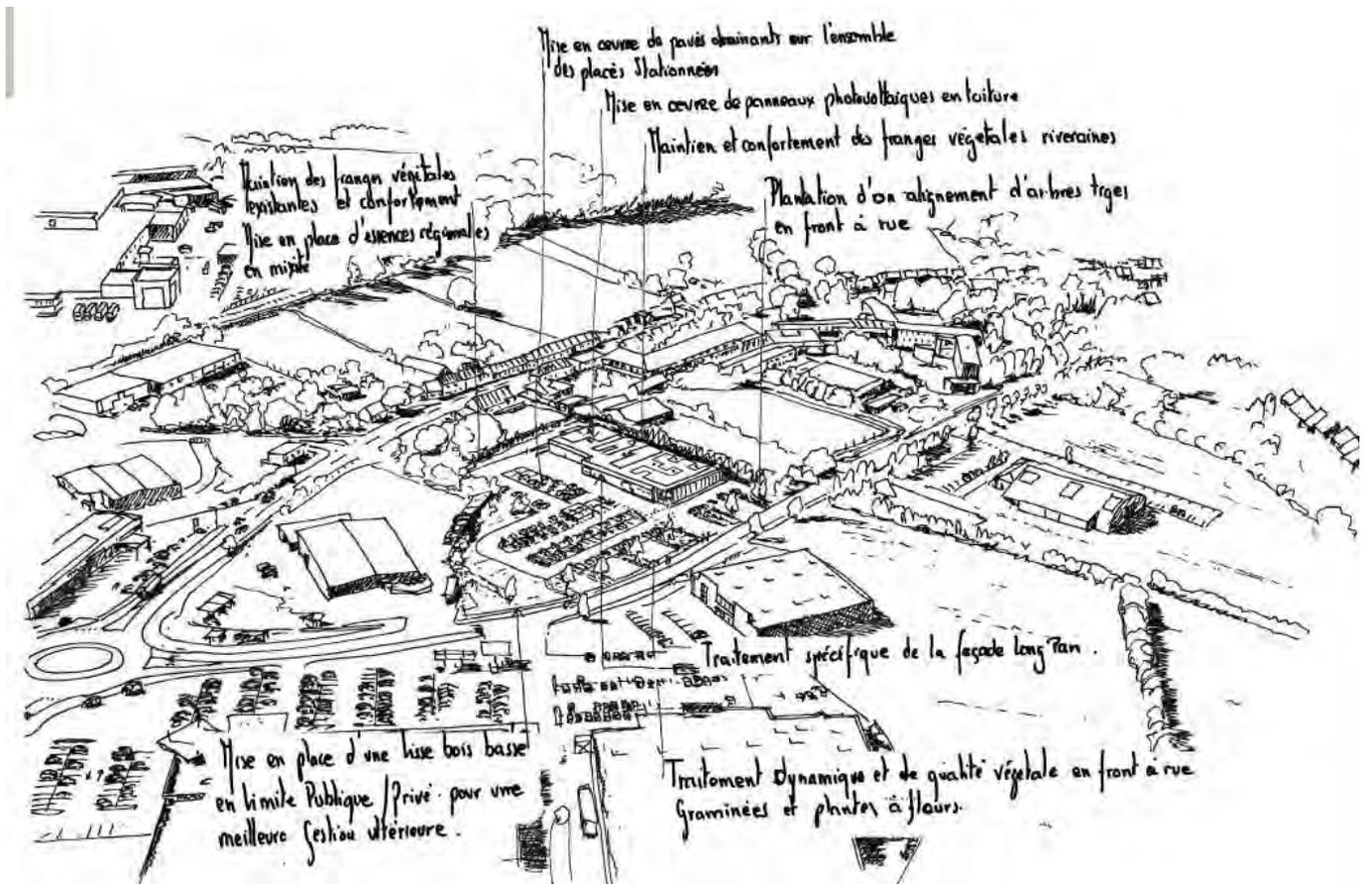
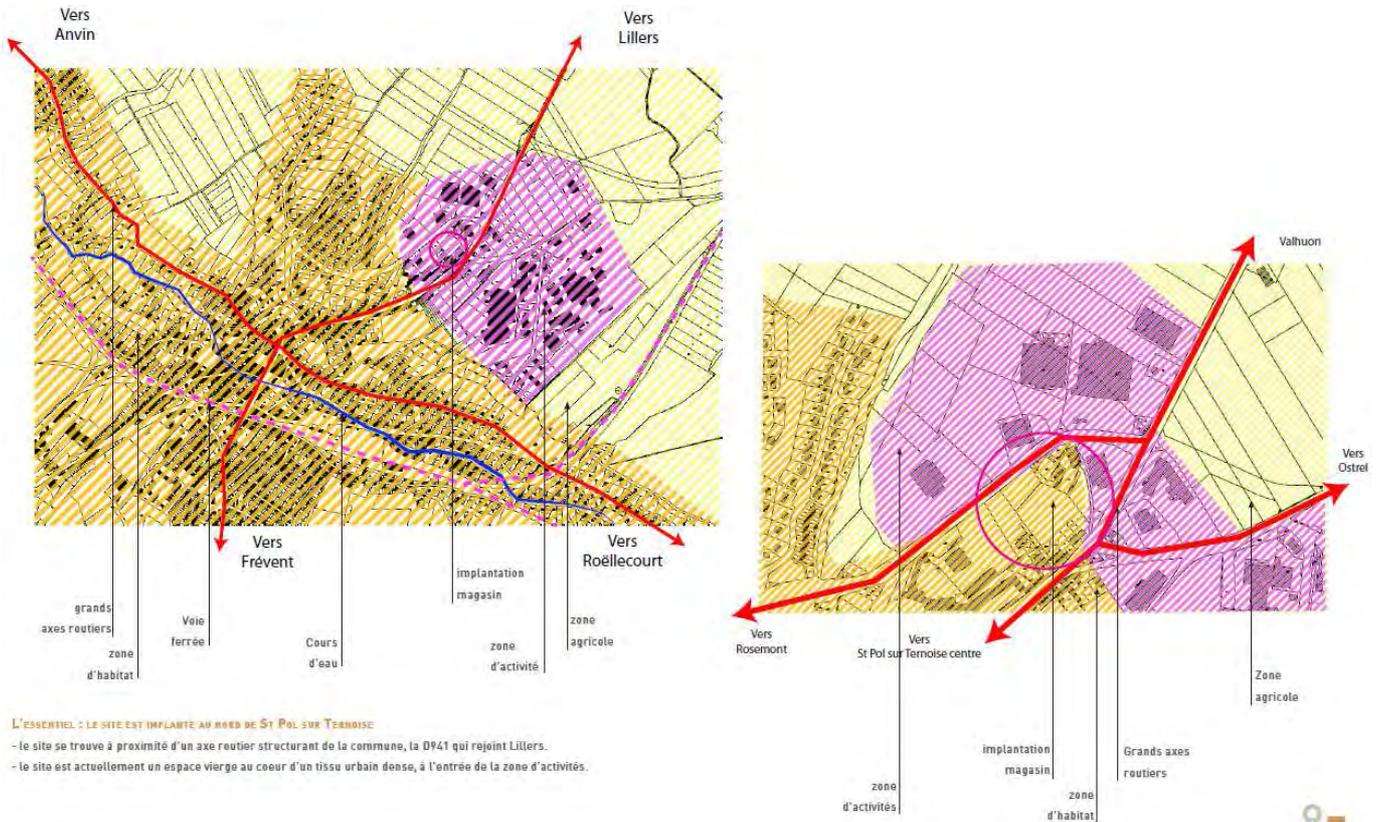
LEGENDE :

	Place de parking : ECORASTER BLOXX PAVES DRAINANTS (PERMEABILISEE)
	Place de parking Recharge Electrique : PAVES DRAINANTS (PERMEABILISEE) dont 1 places PMR
	Place de parking Covoiturage : PAVES DRAINANTS (PERMEABILISEE) dont 1 place PMR
	Place de parking PMR : (IMPERMEABILISEE)
	Place de parking Familiale : (IMPERMEABILISEE)
	Places prééquipées pour voiture électriques (PERMEABILISEE)
	Circulation VL/PL
	Espace vert
	Circulation PL
	Circulation VL
	Circulation Piéton
	Panneau photovoltaïque
	Détecteur de mouvement à infrarouge fixé sur le mur
	Lampe extérieure étanche
	Mur de soutènement
	Clôture composite de 2 m
	TP : Terrain Projet
	TN : Terrain Naturel
	ND : Niveau de Dalle

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

• Insertion paysagère



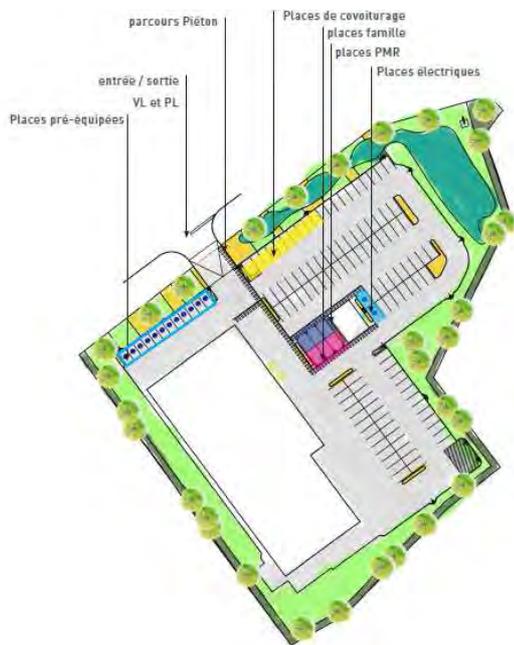
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

• Insertion paysagère



13



LEGENDE PLANTATIONS



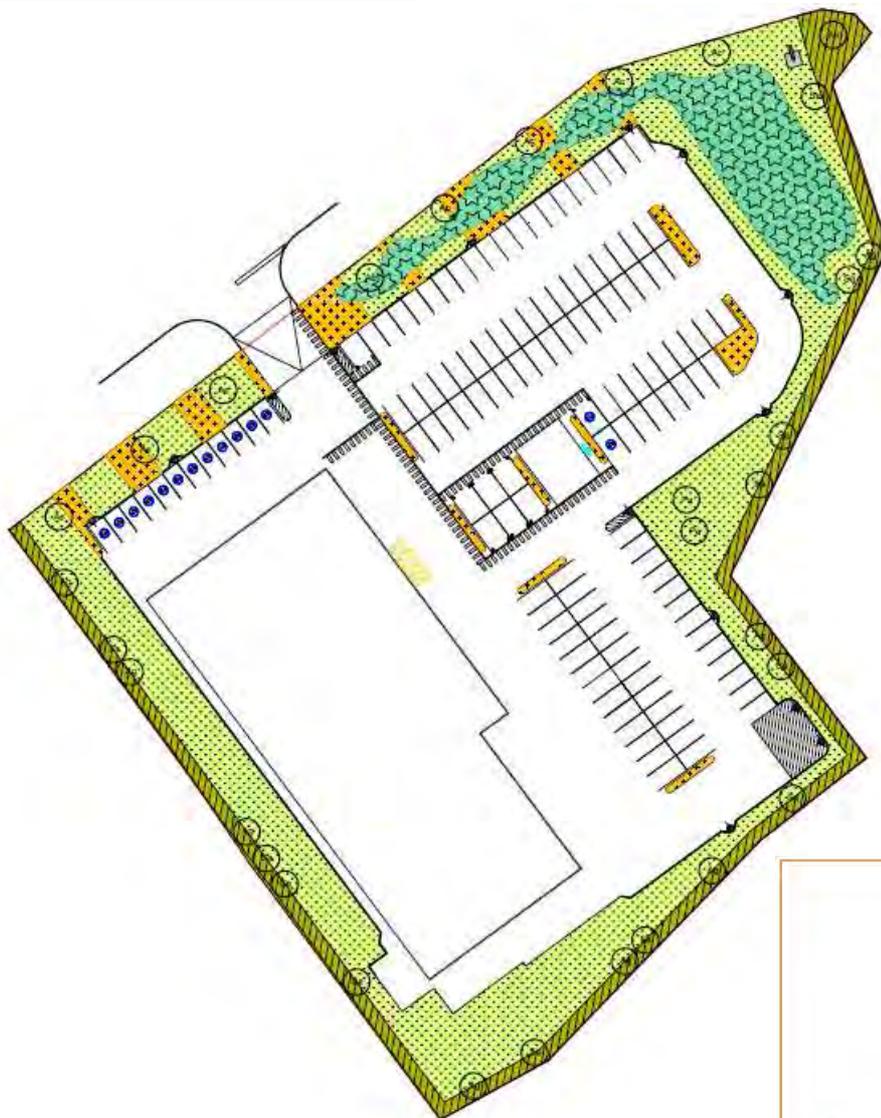
L'ESSENTIEL :

- Le projet prévoit une implantation du bâtiment en retrait de l'espace public
- Le projet développe 131 places de stationnement :
 - 3 places PMR
 - 2 places électriques (PMR)
 - 3 places famille
 - 10 places autopartages (dont 1 PMR)
 - 12 places prééquipées
- L'accessibilité aux équipements est assurée par un parcours PMR
- Un parc à caddies est implanté à proximité de l'entrée
- Un accès rue René Cassin est prévu :
 - Entrée/sortie piétonne
 - Entrée/sortie VL
 - Entrée/sortie PL
- Le projet prévoit de planter 31 arbres

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Les objectifs ciblés des espaces verts



L'ESSENTIEL : UNE PALETTE VÉGÉTALE ÉTABLIE SUR LES CARACTÉRISTIQUES CLIMATOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES DE LA ZONE D'IMPLANTATION EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CONSERVATOIRE NATIONAL BOTANIQUE.

INTÉRÊT AUTOMNALE FLUIDITÉ

FEUILLAGES PERSISTANTS

EFFET DE MASSE MOUVEMENT

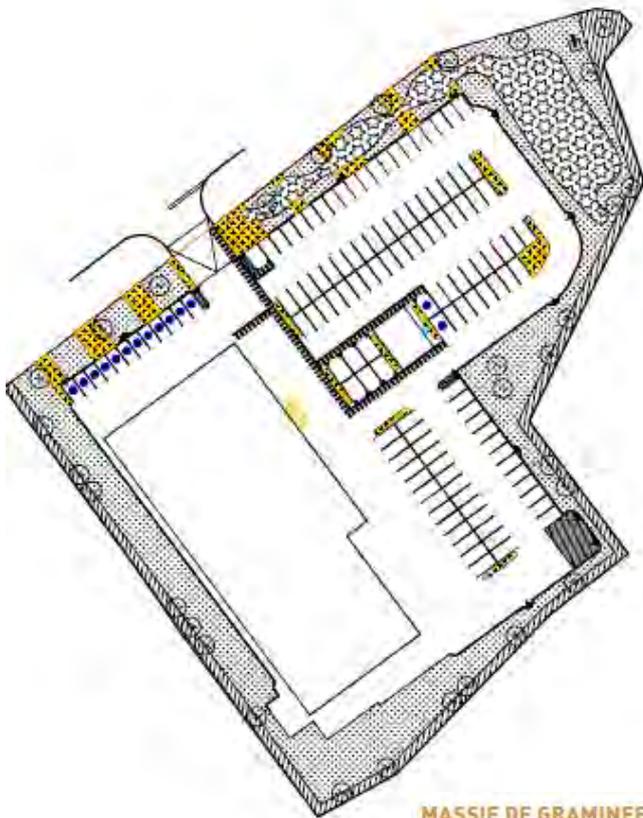
FLORAISONS ORIGINALITÉ

	Prunus avium - cèpée multitronc
	Acer campestre
	Salix alba 'L'empereur' - cèpée multitronc
	Alnus glutinosa
	semis de prairie 30kg/ha
	Plantes hélophytes Phragmites australis Typha latifolia Carex acuta Lythrum salicaria Alisma plantago 'Aquatca' Carex pendula Molinia caerulea arundinacea Salix rosmarinifolia paillage
	Graminées Stipa gigantea Imperata cylindrica 'Red Baron' Miscanthus sinensis 'August Feder' Pennisetum alopecuroides paillage
	Arbustes Viburnum opulus Ligustrum vulgare Cornus alba elegantissima Carpinus betulus

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation de massifs de graminées



Graminées

Stipa gigantea
Imperata cylindrica 'Red Baron'
Miscanthus sinensis 'August Feder'
Pennisetum alopecuroides
paillage

MASSIF DE GRAMINEES

Stipa gigantea
Imperata cylindrica 'Red Baron'
Miscanthus sinensis 'August Feder'
Pennisetum alopecuroides

paillage



Stipa gigantea



Miscanthus sinensis 'August Feder'

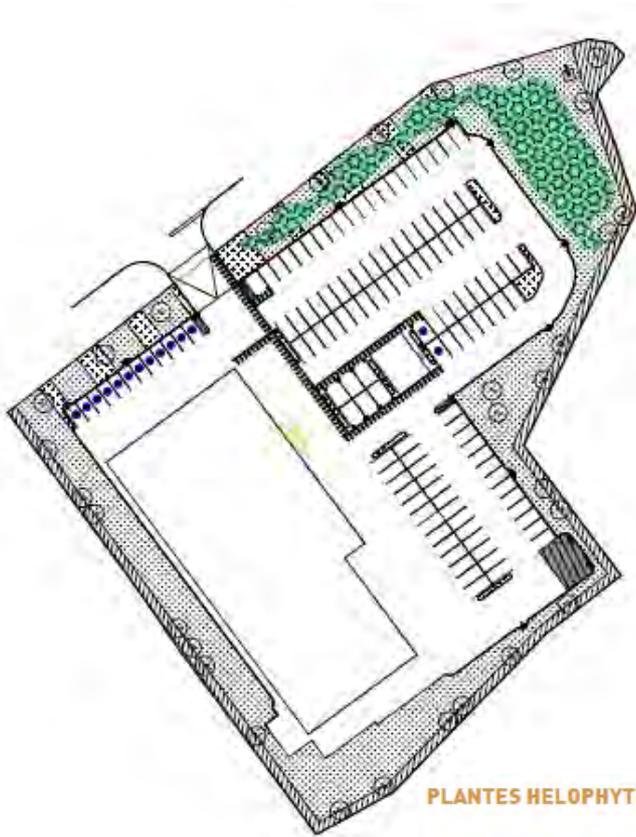


Imperata cylindrica 'red baron'

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation des massifs arbustifs



- Plantes hélophytes**
Phragmites australis
Typha latifolia
Carex acuta
Lythrum salicaria
Alisma plantago 'Aquatika'
Carex pendula
Molinia caerulea
arundinacea
Salix rosmarinifolia
pallage

PLANTES HELOPHYTES

- Phragmites australis
Typha latifolia
Carex acuta
Lythrum salicaria
Alisma plantago 'Aquatika'
Carex pendula
Molinia caerulea arundinacea
Salix rosmarinifolia



Typha latifolia



Salix rosmarinifolia



Carex pendula

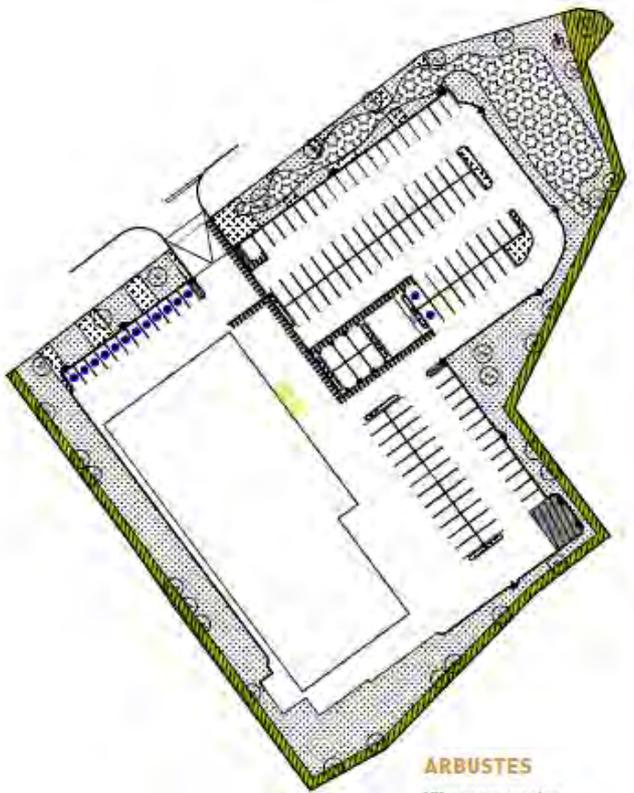


Molinia caerulea arundinacea

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation des massifs d'hélophytes



Arbustes
Viburnum opulus
Ligustrum vulgare
Cornus alba elegantissima
Carpinus betulus

ARBUSTES

Viburnum opulus
Ligustrum vulgare
Cornus alba elegantissima
Carpinus betulus



Viburnum opulus



Ligustrum vulgare



Cornus alba elegantissima

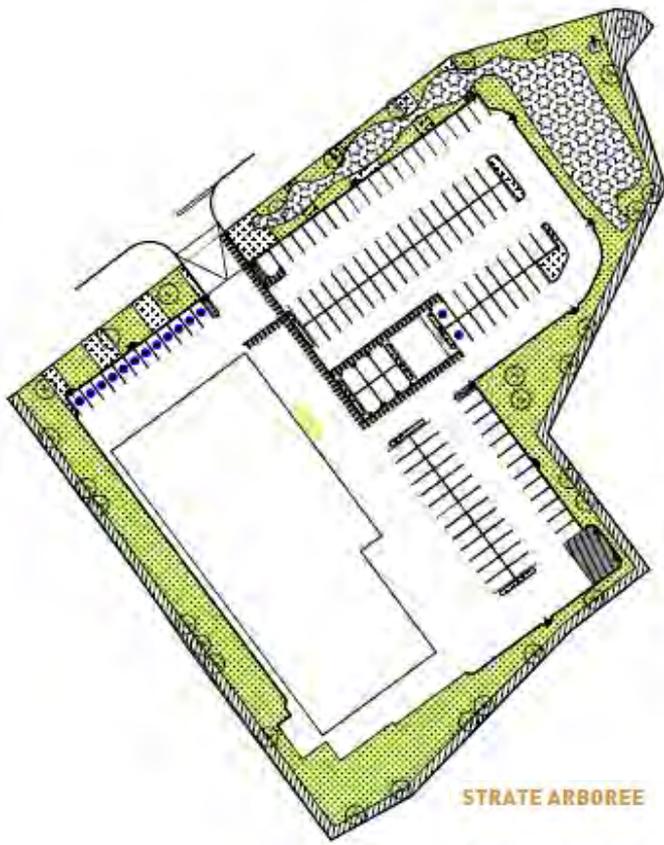


Carpinus betulus

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation de la strate arboré et des pelouses



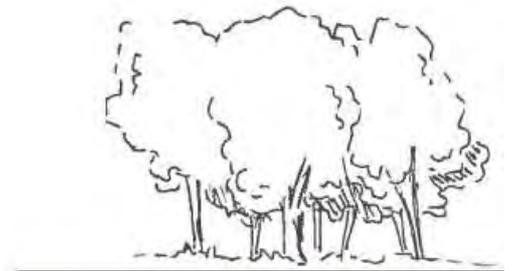
-  Prunus avium - cèpée multitronc
-  Acer campestre
-  Salix alba 'Limpde' - cèpée multitronc
-  Alnus glutinosa



sems de prairie
30kg/ha

STRATE ARBOREE

Prunus avium - cèpée
Acer monspessulanum
Salix alba 'Limpde'
Quercus palustris



Salix alba 'Limpde'



Prunus avium



Alnus glutinosa



Acer campestre

Commune de SAINT POL SUR TERNOISE
CONSTRUCTION D'UN MAGASIN LIDL
Rue René Cassin - 62 130 SAINT POL SUR TERNOISE

NOTICE EXPLICATIVE

1- SITUATION DU TERRAIN ET DES ENVIRONS :

Le projet de création d'un magasin LIDL sera situé Rue René Cassin au sein de la commune de SAINT POL SUR TERNOISE .

Le terrain est situé juste à proximité de zone d'habitation et d'une zone commerciale .

Le nouveau magasin respectera les principes d'implantation et répondra au développement du dernier concept LIDL , très axé sur les normes environnementales et permettant une intégration esthétique optimisée .Celui-ci a été pensé dans le but d'optimiser les performances énergétiques.

LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à une sur-isolation du bâtiment, cela permet de réduire au maximum les consommations d'énergie et donc de réduire l'empreinte carbone.

Le supermarché sera équipé d'un système de gestion appelé Gestion Technique du Bâtiment (GTB). La GTB est utilisée pour la lecture et l'analyse des consommations d'eau et d'électricité. Il permet le paramétrage à distance de la régulation autonome des bâtiments LIDL, ce qui a 2 avantages principaux :

- Pour l'environnement : une limite des surconsommations et des fuites éventuelles,
- Pour les salariés en magasin : un vrai confort apporté par la régulation automatique des températures des locaux et de l'éclairage, la mise en activité des brise-soleils.

Les aménagements comprendront :

- la création d'un bâtiment de 1 416,62 m² de surface de vente réglementaire sur lequel on trouvera aussi des réserves , des chambres froides , un atelier de cuisson de pains et viennoiseries surgelés ainsi que des locaux sociaux situés au rez de chaussée.
- la création d'un parking de 131 places dont 3 places réservées aux personnes à mobilité réduite , 3 places réservées aux familles , 2 places réservées aux véhicules électriques dont 1 places PMR et 10 places de co-voiturage dont 1 place PMR tout en respectant la loi ALUR .

Le volet paysager joint au présent permis de construire permet d'apprécier l'intégration du projet dans son environnement. Les espaces verts aux abords du magasin seront retravaillés avec différentes plantations. L'ensemble de ces aménagements sont détaillés dans le volet paysager.

Le terrain est composé des parcelles AC 449 – AC 525 – AC 453 – AC 530 – AC 527 – AC 506 – AC 456 – AC 458 – AC 532 – AC 528 – AC 529 – AC 454 – AC 526 – AC 533 – AC 531 – AC 397 – AC 534 –AC 436 ; possédant une superficie totale de 11 841,00 m².

Afin de permettre la création du projet, une démolition totale sera effectuée sur le terrain. Celle -ci concernera des entrepôts ; soit une superficie de 1048,09 m².

2 – CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVEES ET D'ACCES AUX VOIES OUVERTES AU PUBLIC

Une nouvelle entrée & sortie donnant sur la Rue René Cassin sera créé. Le projet présentera la suppression de trois entrées & sortie existante.

C. Le projet

Pour les véhicules lourds et légers, l'accès et la sortie au terrain se feront au Nord – Ouest depuis la Rue René Cassin.

Les voies de circulation pour les véhicules lourds seront de 9,00 m minimum et celles pour les véhicules légers seront de 6,50 m minimum.

3 - COMPOSITION ARCHITECTURALE & TRAITEMENT DES FACADES :

Le projet concerne la création d'un bâtiment commercial, possédant une surface plancher de 2 124,07 m².

Celui-ci sera de type commercial donc de volume rectangulaire .

Le bâtiment sera constitué:

- d'un SAS d'entrée & de sortie (47,07 m²).
- d'une surface de vente LIDL (1 416,62 m²).
- d'une boulangerie (110,64 m²) comprenant :
 - un local de préparation pains (61,14 m²)
 - une chambre froide négative (49,60 m²)
- d'une réserve 24h (102,02 m²)
- d'une réserve de jour (162,15 m²)
- d'un quai (61,95 m²)
- d'un local poubelle (10,10 m²)
- de locaux sociaux (124,94 m²) comprenant :
 - SAS (4,54 m²)
 - WC PMR (4,87 m²)
 - Salle de réunion (10,12 m²)
 - Passation de commande (16,20 m²)
 - Dégagement (12,22 m²)
 - Local Repos + Vidéo (31,37 m²)
 - Vestiaire femmes (8,31 m²)
 - Vestiaire hommes (6,69 m²)
 - Sanitaire hommes (2,02 m²)
 - Sanitaire femmes (2,09 m²)
 - Dégagement (26,51 m²)
- de locaux technique (35,71 m²) comprenant :
 - Local IT (12,09 m²)
 - Locaux CVC (9,84 m²)
 - Local Surpresseur (1,15 m²)
 - Local TGBT (8,34 m²)
 - Local PV (4,29 m²)
- Ce bâtiment commercial sera construit :
 - à une distance de 20,46 m minimum par rapport à la Rue René Cassin.
 - à une distance de 9,65 m minimum par rapport aux autres limites de propriété.
- Les toitures seront composées:
 - d'une couverture métallique teinte gris en pente simple à 3,50° qui sera constituée d'un bandeau en bardage Alucobond ton gris Ral 7024, d'un revêtement d'étanchéité , d'isolation ,

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

de pare vapeur , de bac acier teinte tuile rouge et de pannes en lamellé collé pour une grande partie du magasin . Celle - ci possède une hauteur de faitage de 6,80 m.

- d'une couverture terrasse teinte gris qui sera constituée d'une dalle béton , d'étanchéité et d'isolation pour le quai de déchargement.
- de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture afin de produire de l'énergie électrique pour le magasin (922,95 m²)
- de l'installation de garde corps fixe .

- Les façades seront composées:
 - d'un soubassement Ral 7038.
 - de poteaux en enduit Ral 7038.
 - d'un habillage en parement en pierre calcaire jusque 4,01 m de hauteur de façade.
 - d'un bardage alucobond ton gris ral 7024 à partir de 4,01 m de hauteur jusqu'au bandeau.
 - d'un bandeau alucobond ton gris ral 7024.
 - de bornes de protection en inox .
 - de menuiseries en aluminium Ral 7024.
- Deux enseignes "LIDL" de 2,00 x 2,00 m seront installées sur le bâtiment .
- Installation de clôture dispositif à claire-voie ht 2,00 m et d'une porte pleine anti panique sur l'arrière du magasin.



PARTIE II

EFFET DU PROJET

sur l'environnement et la santé humaine

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore

- Cartographie des zones de protection de la faune et de la flore



★ PROJET

Le site n'est ni concerné par une zone Natura 2000, ni par un arrêté de protection de biotope.

Les zones de protection les plus proches sont :

1 - ZNIEFF de type 1 = 900 mètres au Sud Est : « Bois de Saint-Michel-sur-Ternoise »

2 - ZNIEFF de type 2 = 1 200 mètres à l'Ouest : « La Vallée de la Ternoise et ses versants de St-Pol à Hesdin et le vallon de Bergueneuse ».

A noter que LIDL prend grand soin de choisir strictement **des essences végétales locales pour ces espaces verts.**

Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique sont judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies des projets LIDL, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

De manière générale, la commune de Saint Pol sur Ternoise peut être concernée par les risques suivants :

- Inondations,
- Séisme (Zone de sismicité 2),
- Mouvement de Terrain,
- Transport de marchandises dangereuses.

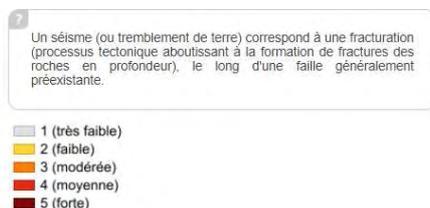
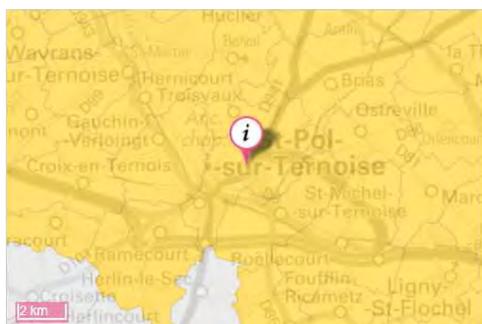
Le projet a pris en compte ces éléments, au niveau de la conception de l'ouvrage et des aménagements à mettre en place (si nécessaire).

Les analyses actuelles montrent qu'il n'y a pas de mesures particulières à mettre en place au niveau du projet.

1. Risques naturels.

- Séismes :

- Localisation exposée aux séismes : Oui
- Type d'exposition : 2 - Faible

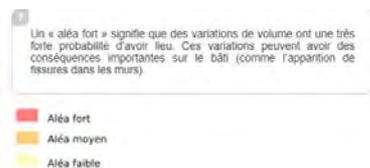


Mouvements de terrain :

- Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500m : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrains : Oui (Prescrit)

- Retrait-gonflements des argiles :

- Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Oui
- Type d'exposition : Aléa faible



Source « www.georisques.gouv.fr »

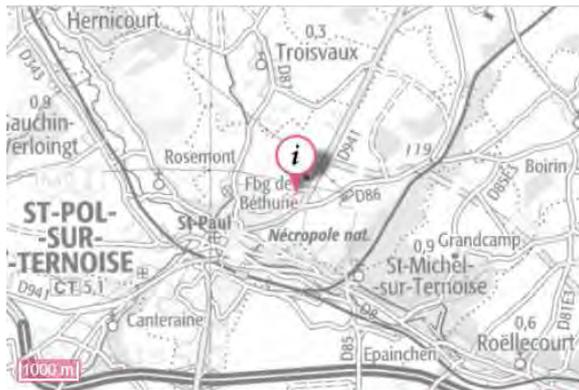
II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Inondations :

Informations générales sur les inondations (**La zone du projet n'est pas soumise à cet aléa**)

- Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondations : Oui



Source: BRGM

[Pour plus de détail](#)

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Zonage réglementaire - PPRN Risque Inondation

- Prescription hors zone d'aléa
- Prescriptions
- Interdiction
- Interdiction stricte

Préfecture du Pas-de-Calais

Commune de SAINT POL SUR TERNOISE

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II et III de l'article L 125-5 de code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral			
n°	du	15/02/2006	mise à jour le 15/04/2011
2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]			
La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRN			
		oui <input checked="" type="checkbox"/>	nombre 2
		non <input type="checkbox"/>	
2.1 - PPRN de	PPR Inondation de SAINT POL SUR TERNOISE	Bassin de risque	
Prescrit	Date 28/12/2000	aléa 1	Inondation
		aléa 2	
		aléa 3	
		aléa 4	
Les documents de référence sont :			
Consultable sur Internet <input type="checkbox"/> site Internet			
Description :			
2.2 - PPRN de	PPR mouvement de terrain de SAINT POL SUR TERNOISE	Bassin de risque	
Prescrit	Date 14/03/2002	aléa 1	Mouvement de terrain
		aléa 2	
		aléa 3	
		aléa 4	
Les documents de référence sont :			
Consultable sur Internet <input type="checkbox"/> site Internet			
Description :			
3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPRT]			
La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRT			
		oui <input type="checkbox"/>	nombre 0
		non <input checked="" type="checkbox"/>	
4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPRM]			
La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRM			
		oui <input type="checkbox"/>	nombre 0
		non <input checked="" type="checkbox"/>	
5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité			
en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255			
La commune est située dans une zone de sismicité			
		Forte <input type="checkbox"/>	Moyenne <input type="checkbox"/>
		Modérée <input type="checkbox"/>	Faible <input checked="" type="checkbox"/>
		Très faible <input type="checkbox"/>	
Consultable sur internet non <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/>			
Informations disponibles sur le site : www.planseisme.fr			
Pièces jointes			
Cartographie			
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus			

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

2. Risques miniers.

- Cavités souterraines :

- Cavités recensées dans un rayon de 500m du projet : Oui
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Non



Source: BRGM

[Pour plus de détail](#)



La carte représente les cavités présentes autour de votre localisation. Le rayon de 500m a été déterminé en fonction des historiques de mouvements de sols dus aux cavités et de ses impacts.

- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- Souterrain
- Zone de recherche (500 m de rayon)

3. Risques technologiques.

- Sites et sols industriels :

- Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL) dans un rayon de 500m : Non
- Ancien site industriel et activité de service (BASIAS) dans un rayon de 500 m : Non

- Canalisations de matières dangereuses :

- Canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 500m : Non

- Installations nucléaires :

- Installations nucléaires dans un rayon de 10 km : Non
- Centrales nucléaires dans un rayon de 20 km : Non

Source « www.georisques.gouv.fr »

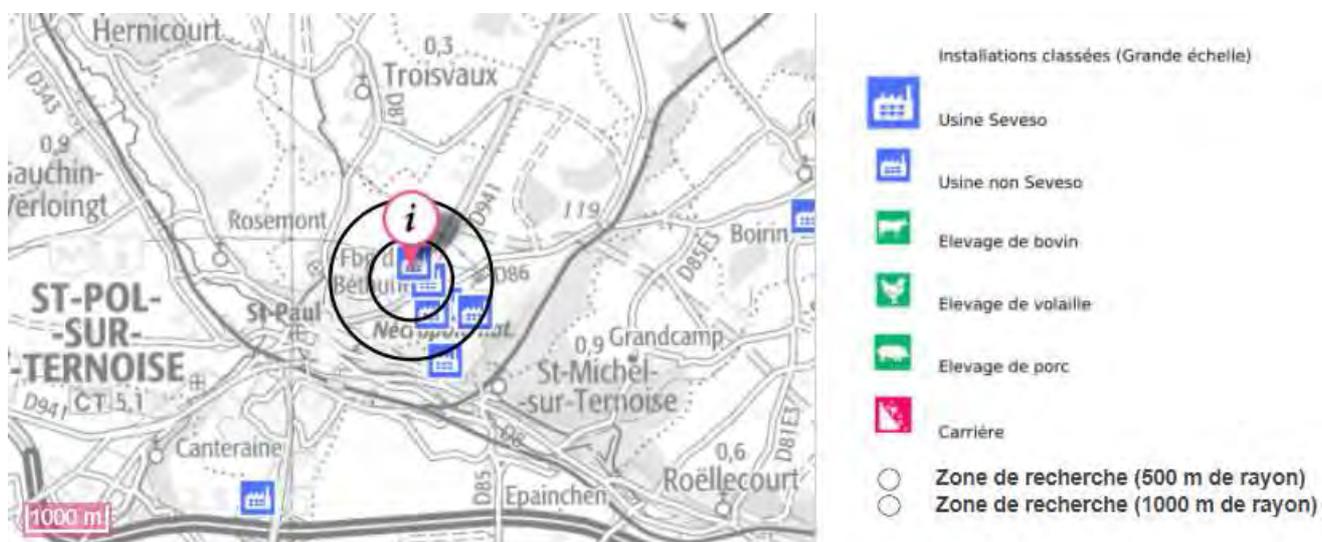
II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Installations industrielles :

- Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 6
- Nombre d'installations industrielles impactant votre localisation dans un rayon de 1000 m : 8

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



Nom Installation	Regime d'autorisation
LEJEUNE Adrien	E - Enregistrement
GROUPE BIGARD	A - Soumis à Autorisation
INGREDIA	A - Soumis à Autorisation
HERTA	A - Soumis à Autorisation
Com. de communes du Ternois (ex Mairie)	A - Soumis à Autorisation
CUVILLIER HENRI VIANDES SAS	E - Enregistrement
UNEAL	NC - Non classé
SAS DEFIAL	A - Soumis à Autorisation

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Rejet des polluants :

- Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant votre localisation dans un rayon de 5000 m : 4



Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.

-  Stations d'épuration
-  Elevage
-  Industries
-  Zone de recherche (5000 m de rayon)

Nom Installation	Code postal de la commune
BIGARD	62166
MAIRIE DE SAINT POL SUR TERNOISE	62130
INGREDIA	62166
Herta Saint-Pol-Sur-Ternoise	62130

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La gestion des eaux pluviales

Avec le type de toiture en mono pente prévue sur le projet, 80 à 95 % des eaux pluviales seront récupérées par le réseau d'eaux pluviales.

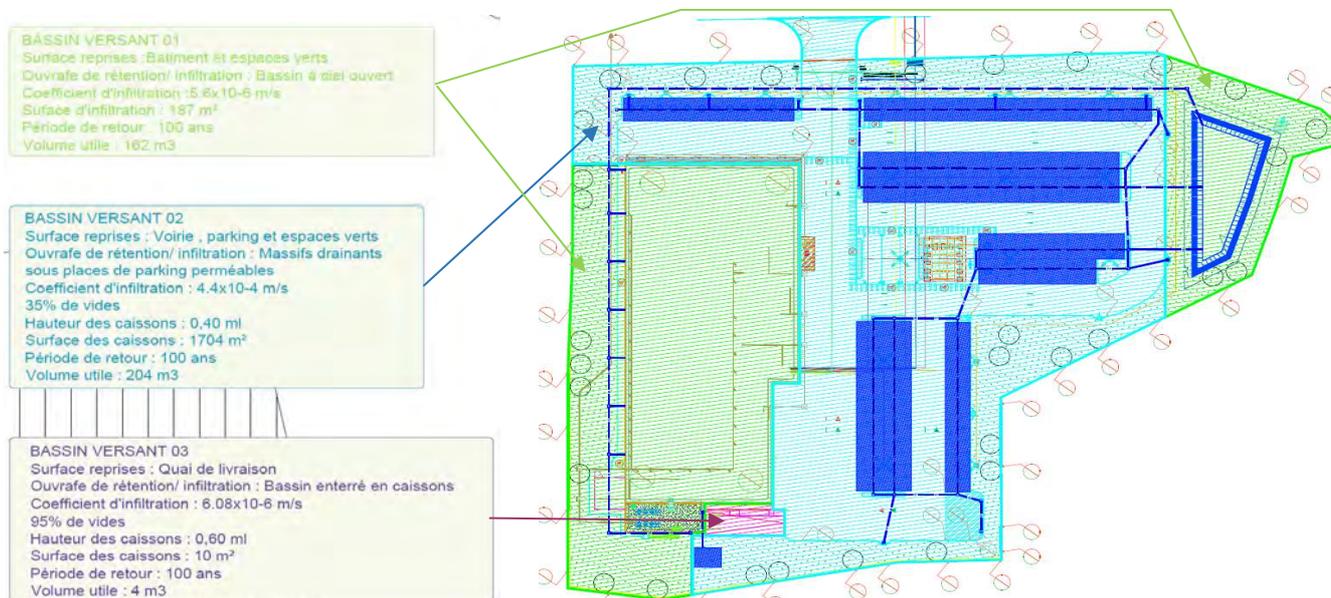
La gestion de ces dernières se fait par la mise en place de 3 dispositifs distincts :

1 - Un bassin de rétention sec à ciel ouvert : Ouvrage destiné à stocker temporairement les eaux de pluie et de ruissellement après un épisode pluvieux. Les eaux peuvent être évacuées par infiltration et/ou de façon régulée vers un exutoire type réseau public ou milieu naturel. Il peut jouer par ailleurs un rôle de dépollution des eaux par décantation (sédimentation) d'une partie des matières en suspension et par dégrillage (si présent) pour les plastiques, feuilles...

2 - Un massif drainant : Ouvrage linéaire (entre 0,5 et 2 mètres de profondeur) qui permet de collecter et stocker temporairement les eaux pluviales puis de les restituer dans le milieu récepteur par infiltration et/ou de façon régulée. Par ailleurs, de par sa structure (graviers, concassés ou alvéolaire...), il dépollue en partie les eaux collectées (filtration donc rétention de nombreux polluants dans la structure).

3 - Un bassin enterré en caissons : Ouvrage enterré ayant pour rôle de recueillir et stocker les eaux pluviales temporairement puis de les restituer à débit régulé vers un exutoire (réseau, ou autres...) et/ou par infiltration afin de réduire les débits de pointe, surcharges dans les réseaux. Cet ouvrage se trouve généralement sous des chaussées, trottoirs ou des parkings. La structure principale est composée de matériaux préfabriqués représentant 60 à 95 %.

Ces ouvrages sont positionnés en fonction des bassins versants.



- Le traitement des eaux usées

Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public existant.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

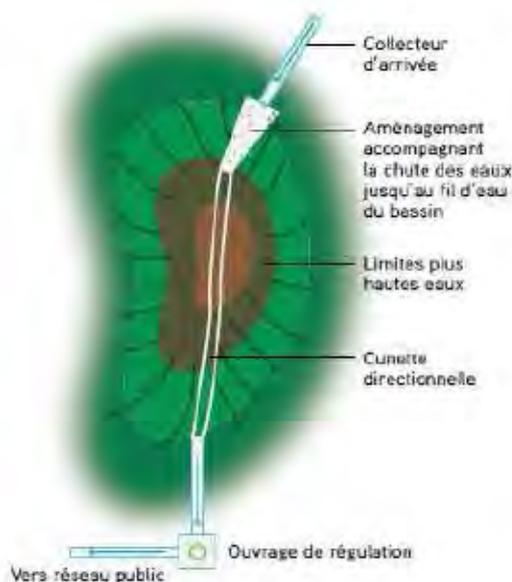
C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

5 Caractéristiques des ouvrages

1) Ouvrages BV1

BASSIN SEC À CIEL OUVERT

Le bassin de rétention sec à ciel ouvert est un ouvrage destiné à stocker temporairement les eaux de pluie et de ruissellement après un épisode pluvieux. Les eaux peuvent être évacuées par infiltration et/ou de façon régulée vers un exutoire* type réseau public ou milieu naturel. Il peut jouer par ailleurs un rôle de dépollution des eaux par décantation (sédimentation) d'une partie des matières en suspension et par dégrillage (si présent) pour les plastiques, feuilles... Ce type d'ouvrage peut associer d'autres usages tels qu'un parc, un espace vert, une aire de jeux, un terrain de sport, un parking, une place par temps secs.



Les Avantages :

- Stockage de l'eau et réduction des débits de pointe
- Réapprovisionnement des nappes souterraines si infiltration
- Excellente intégration paysagère et plurifonctionnalité (parcs, aires de jeu...)
- Conservation d'espaces verts en zone urbaine s'il s'agit de bassins plantés, engazonnés
- Dépollution efficace grâce à une décantation des particules (épuración de ces dernières par les végétaux et micro organismes dans le cas des bassins plantés, engazonnés)

Les Inconvénients:

- Emprise foncière importante
- Nuisances visuelles (débris, feuilles...) et olfactives (eaux stagnantes...) si manque d'entretien
- Dépôts de boues de décantation
- Dépôts de déchets si non présence de dégrillage en amont.



Bassin de rétention sec à ciel ouvert

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

2) Ouvrages BV2

LE MASSIF DRAINANT

Le massif drainant est un ouvrage linéaire (entre 0,5 et 2 mètres de profondeur) qui permet de collecter et stocker temporairement les eaux pluviales puis de les restituer dans le milieu récepteur par infiltration et/ou de façon régulée. Par ailleurs, de par sa structure (graviers, concassés ou alvéolaire...), elle dépollue en partie les eaux collectées (filtration donc rétention de nombreux polluants dans la structure).



La structure de la tranchée est composée soit :

- de graviers (galets, roulés, concassés...) avec un indice de vide d'environ 33 %
- soit d'une structure alvéolaire en plastique sachant que cette dernière représente 90 à 95 % de vide.

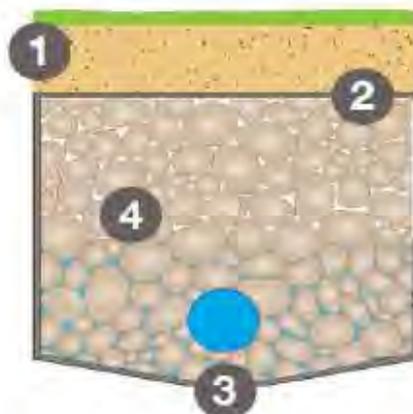
Cette structure principale est protégée par un géotextile séparant les différents substrats. Ceci dans le but de maintenir la structure en place et d'éviter tout mélange de matière (risque de

Les Avantages :

- Stockage des eaux pluviales et réduction des débits de pointe
- Dépollution par filtration dans la structure
- Peu coûteux
- Faible emprise foncière
- Bonne intégration paysagère
- Réalisation simple
- Adapté aux terrains plats où l'assainissement est difficile à mettre en place.

Les Inconvénients:

- Risques de colmatage, surtout le long des voiries
- Risques de nuisances olfactives si stagnation d'eau
- Risque de pollution de la nappe si infiltration
- Difficilement applicable pour les terrains à fortes pentes (nécessité de cloisons dans la structure)
- Technique tributaire de l'encombrement des sols.



1. Terre végétale ou matériau de surface
2. Géotextile ou géomembrane
3. Drain PVC CRB
4. Matériau de remplissage

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

3) Ouvrages BV3

BASSIN ENTERRÉ EN CAISSONS

Cet ouvrage enterré a pour rôle de recueillir et stocker les eaux pluviales temporairement puis de les restituer à débit régulé vers un exutoire (réseau, ou autres...) et/ou par infiltration afin de réduire les débits de pointe, surcharges dans les réseaux. Cet ouvrage se trouve généralement sous des chaussées, trottoirs ou des parkings. La structure principale est composée de matériaux préfabriqués représentant 60 à 95 %.

Les Avantages :

- Stockage et régulation des eaux donc réduction des débits de pointe vers les exutoires
- Volume de stockage qui peut être important (jusqu'à 95%)
- Ouvrage enterré donc discret et surface au sol disponible
- Ouvrage enterré donc moins encombré par les feuilles et autres flottants donc moins d'entretien
- Réalimentation des nappes si infiltration.

Les Inconvénients:

- Colmatage de la structure sur le long terme
- Dépôt de boue sur le long terme qui modifie le volume de stockage utile
- Entretien difficile car l'accès dans la structure n'est pas aisé
- Conception coûteuse
- Risques de nuisances olfactives (stagnation d'eau) par défaut de conception ou manque d'entretien
- Difficile à mettre en oeuvre sur des terrains à fortes pentes (nécessité de cloisonner)
- Solution tributaire de l'encombrement des sols.



Le faible poids des produits permet une manutention sans engin de levage et facilite leur pose.



13

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

1. Recours à des produits et équipements de construction et de décoration durables dès la conception.

Pour la construction du projet de Saint Pol, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à une sur-isolation du bâtiment, cela permet de réduire au maximum les consommations d'énergie et donc de réduire l'empreinte carbone. Ci-après le détail des différentes installations mises en œuvre par LIDL à cet effet.

- Au-delà des exigences RT2012 :

La conception du projet a été pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la Réglementation Thermique 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour:

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 400 kWh/m²/an.
- Le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de 205.

Sur ce magasin, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012 de : **- ➤**

34,2 %
sur la consommation
d'énergie primaire.



11,7 %
sur les besoins
bioclimatiques.

Au-delà du respect de la réglementation, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments.

En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas.

Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- L'isolation des longrines par l'extérieur.

Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principe des magasins LIDL proposent une conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.

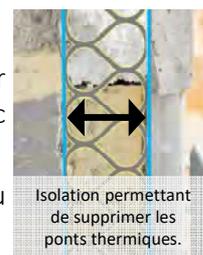
- L'isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire.

Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%. Ces matériaux sont liaisonnés à l'aide de colle, en lieu et place de l'utilisation traditionnelle de mortier.

Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et linteau sont isolés.

Le béton cellulaire :

- matériau isolant
- matériau recyclable



Isolation permettant de supprimer les ponts thermiques.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- L'isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur.

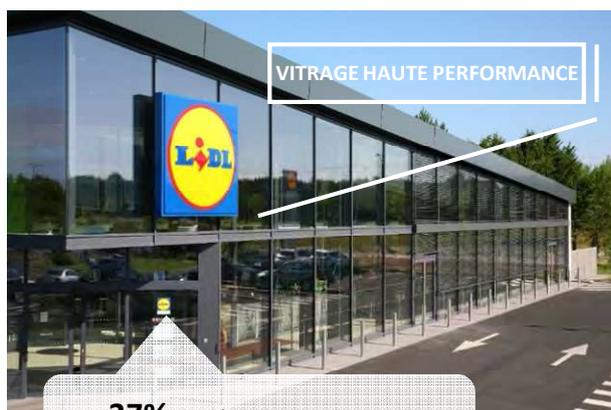
Le système de couverture pour le site de Saint Pol est en membrane à base de polyoléfinés souples (FPO) posée sur un isolant rigide. Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement.

- Mur rideau en double vitrage isolant certifié.

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment sont entièrement vitrés. Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés. Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées de **37% en moyenne** par rapport à un double vitrage thermique.

Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.



37% de déperditions thermiques
par rapport à un double vitrage
classique

- La structure porteuse.

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en éco-matériaux. Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur...), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).

- La charpente bois.

Pour le supermarché de Saint Pol, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologiques.

- Naturel, son bilan carbone est positif. En effet, le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation,

- Valorisation facile en fin de vie.

À noter qu'en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.

- Une vêtiture en Alucobond.

Une partie des façades du projet est habillée de panneaux composites appelés Alucobond.

C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en termes de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La mise en œuvre d'un Rooftop.

L'installation de chauffage et climatisation du supermarché inclut la mise en œuvre d'un Rooftop équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Nous avons adapté la puissance de cet équipement en fonction du bilan thermique réglementaire RT2012 afin d'éviter toute surconsommation ou bien l'installation d'un équipement surdimensionné. C'est pourquoi deux modèles ont été référencés nationalement afin de couvrir l'ensemble des besoins.

Les coefficients de performance de ces machines sont de 3,43 et 3,51 > aux 3,25 des pompes à chaleur (PAC) et ce grâce à la technologie TRECO (récupération active d'énergie entre l'air rejeté et l'air neuf au moyen d'un système thermodynamique dédié).

Le Rooftop = Classe énergétique A
3 à 4kW thermique pour 1kW électrique

DRV à technologie Inverter
et boîtier centralisé CMB :

- ✓ Système breveté de récupération d'énergie pour production simultanée de climatisation et de chauffage,
- ✓ Technologie Inverter permet de faire fonctionner les compresseurs en fonction du besoin pour réduire la consommation énergétique,
- ✓ Coefficient de performance de 4,15 → 4kW thermique pour 1kW électrique consommé,
- ✓ Mode réduit de nuit pour plus d'économies d'énergie et de confort.

- L'installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) pour le traitement de l'air.

Le renouvellement de l'air, ainsi qu'une partie du chauffage et de la climatisation sont assurés par une Centrale de Traitement d'Air (CTA) à double flux avec récupération d'énergie.

En résumé, l'énergie récupérée de l'air repris des locaux est réinjectée dans l'air neuf.

- ✓ Échangeur rotatif à haut rendement : Classe d'énergie A.
- ✓ Ventilateurs à moteurs à commutation électronique EC permettant d'économiser jusqu'à 50% d'énergie par rapport aux moteurs AC traditionnels

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

2. Gestion responsable de l'éclairage en magasin :

- Des équipements 100% LED.

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ». Sur la surface de vente, ce dispositif permet une réduction de la consommation d'énergie.

- Une durée d'éclairage contrôlée.

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité :

- 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin,
- les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.



Extinction des enseignes :
13 000 kWh/an/magasin
d'économie



3. Gestion des nuisances

- Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel. En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restants s'allument lors de l'ouverture du magasin au public. A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.

- Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures. Avec sa stratégie Zéro déchet, LIDL supprime cette nuisance. En effet, dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté. Cette gestion a deux avantages majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte,
- l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique.

De plus, la massification des différents types de déchets sur nos plateformes permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage de nos biodéchets.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

3. Gestion des nuisances

- Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalent d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.

- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur

- Les nuisances visuelles

- Des aménagements paysagers et des espaces verts pour une intégration douce du projet

Le projet prend place sur un espace construit, dédié à des activités économiques.

Il permettra de planter 31 arbres et créera 3 993,35 m² d'espaces verts (soit 33,72%).

Ces aménagements paysagers permettent de limiter les effets de l'imperméabilisation et comprennent :

- De franges arbustives en limite de propriété,
- De noues de tamponnement paysagères avec plantes héliophytes,
- Des plantations d'arbres d'alignement et de cépées pour renforcer la structure végétale existante,
- Une prairie en gestion différenciée,
- Des plantations de graminées en tête de peigne de stationnement,
- Une alternance de graminées et vivaces couvre sol le long de la rue René Cassin.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Evaluation des flux de déplacement

- Les flux de véhicules légers induits par la clientèle

La société LIDL a missionné un bureau d'études pour évaluer l'impact du projet sur les flux. Cette étude trafic a été réalisée par la société EGIS en mai 2020. L'ensemble de cette étude est présentée en annexe et un résumé ci-dessous et pages suivantes.

- Estimation des flux de voitures particulières actuels

Le projet LIDL objet du présent document consiste en une création de magasin sur les parcelles situées au niveau de la RD87 (de 3ème catégorie) - rue René Cassin, à proximité du centre commercial Intermarché. L'accès projeté au parking du site LIDL sera organisé via un carrefour à priorité verticale de type Stop au niveau de la RD87.

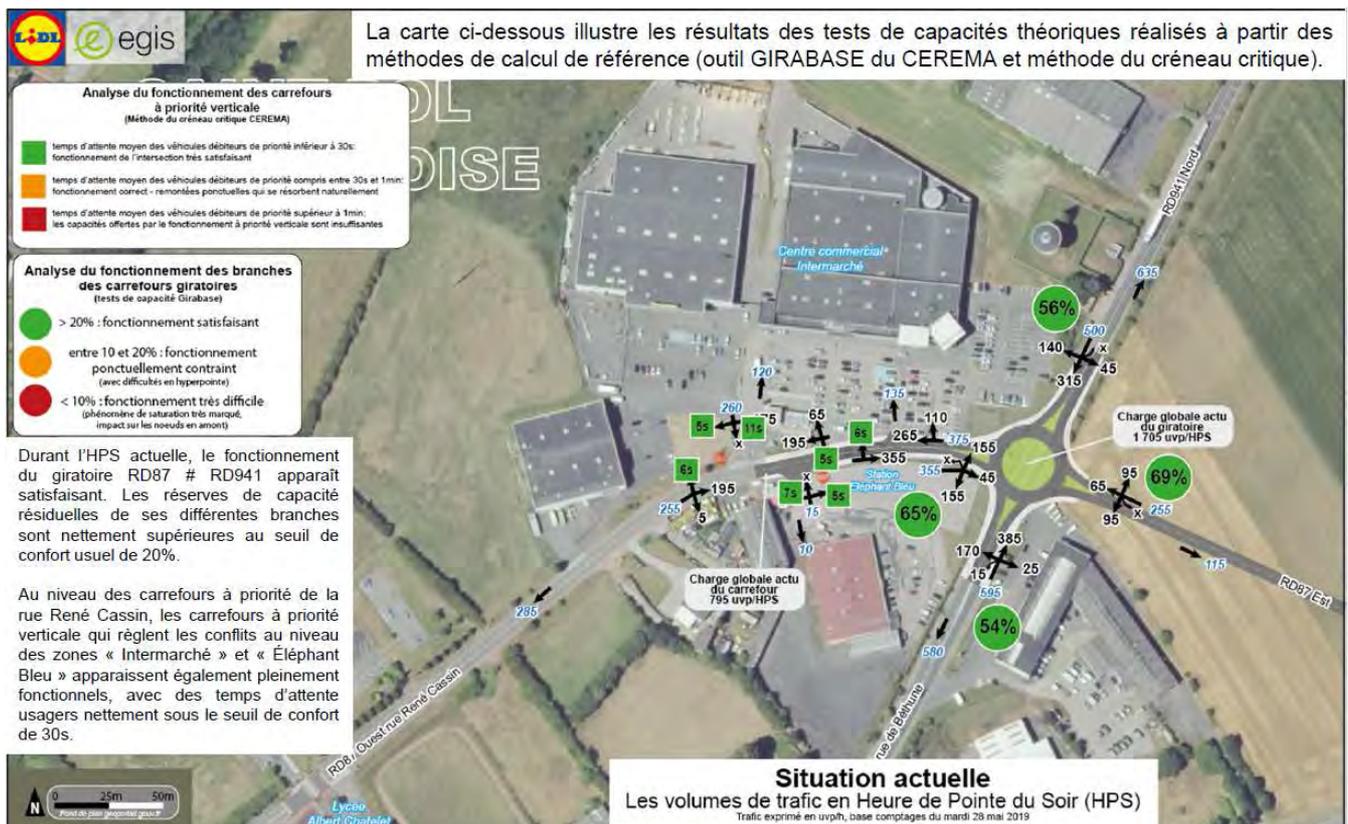
Au niveau de l'heure de pointe du soir (la plus chargée) :

L'axe Nord-Sud RD941 route de Béthune constitue la voirie la plus chargée du périmètre d'étude, avec près de 1175 uvp/heure deux sens confondus pour 2x1 voies.

La charge de la RD87 Ouest rue René Cassin (2x1 voies) varie entre 540 uvp/h (ouest du périmètre) et 730 uvp/h (amorce du giratoire), deux sens confondus. Au niveau de la RD87 Ouest, les accès à la zone Intermarché drainent près de 260 uvp/heure en entrée et sortie de parkings, tandis que côté sud la zone « Éléphant Bleu » induit des flux confidentiels de l'ordre de 10 à 15 uvp/heure par sens. La RD87 Est supporte une charge modérée de 370 uvp/h double-sens pour 2x1 voies. Au global le giratoire principal RD87 # RD941 (20,00m de rayon) supporte une charge de 1 705 uvp/heure, soit un niveau de trafic moyennement important pour une hyperpointe de la semaine.

Durant l'HPS actuelle, le fonctionnement du giratoire RD87 # RD941 apparaît satisfaisant. Les réserves de capacité résiduelles de ses différentes branches sont nettement supérieures au seuil de confort usuel de 20%

Au niveau des carrefours à priorité de la rue René Cassin, les carrefours à priorité verticale qui règlent les conflits au niveau des zones « Intermarché » et « Éléphant Bleu » apparaissent également pleinement fonctionnels, avec des temps d'attente usagers nettement sous le seuil de confort de 30s.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Evaluation des flux de déplacement

- Les flux de véhicules légers induits par la clientèle

Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet

Sur base du ratio de génération de trafic de 10 véhicules émis en pointe du soir pour 100 m² de surface de vente, nous estimons la génération de trafic supplémentaire maximale en lien avec le futur magasin à 150 véhicules/heure, en entrée et en sortie de projet LIDL.

La distribution géographique des 150 flux de clientèle supplémentaires a été établie sur base de la répartition actuelle des flux routiers en pointe du soir.

Les schémas ci-dessous précisent les valeurs considérées en entrée et sortie de projet:

	ENTREES DE PROJET LIDL				SORTIES DE PROJET LIDL			
	RD87 Ouest	RD941 Nord	RD87 Est	RD941 Sud	RD87 Ouest	RD941 Nord	RD87 Est	RD941 Sud
Hypothèses de distribution des flux par itinéraire routier	15%	30%	15%	40%	20%	40%	5%	35%
Distribution brute des 150 véhicules générés par le projet LIDL de St-Pol sur Ternoise en Entrée/Sortie	23	45	23	60	30	60	8	53
Distribution arrondie, en vvp/heure/sens	25	45	25	60	30	60	10	55



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Evaluation des flux de déplacement

L'intégration des flux supplémentaires en lien avec le projet LIDL se traduira, au niveau du giratoire principal RD941 # RD87, par une augmentation de charge routière de +15% (+255 uvp/hps).

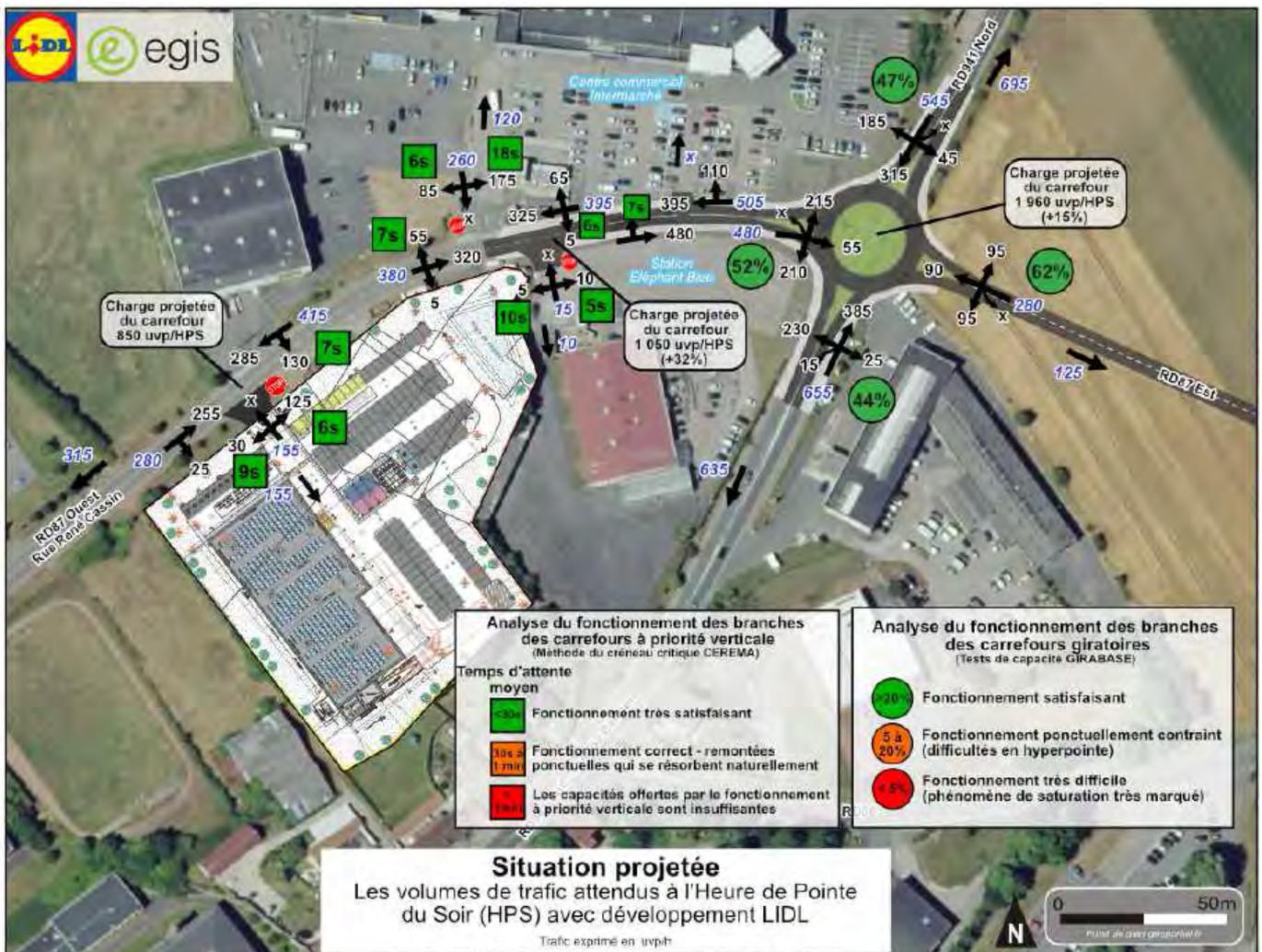
Sur son tronçon le plus sollicité en amorce du giratoire principal, la RD87 Ouest rue René Cassin supportera un maximum de 985 uvp/heure, deux sens confondus.

La hausse de trafic induite par le développement du site LIDL n'a pas d'impact sur le bon fonctionnement théorique du système viaire :

- Le giratoire principal RD941 # RD87 préserve des capacités résiduelles par branches bien supérieures au seuil de confort de 20%;

- Au niveau des carrefours à priorité verticale de la RD87 Ouest rue René Cassin, dont l'accès projeté au site LIDL, les temps d'attente moyens des usagers débiteurs de priorité restent nettement en deçà du seuil de confort de 30 secondes.

Dans le cadre de la présente étude de circulation, est considérée l'hypothèse pessimiste que les futurs clients LIDL seront tous de nouveaux automobilistes à rajouter sur le réseau viaire, sans captation d'usagers déjà présents sur les axes RD87 ou RD941 durant l'hyperpointe du soir. Cette hypothèse pessimiste a pour objectif de tester la robustesse du système viaire dans le cadre de projections de flux les plus contraignantes.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Evaluation des flux de déplacement

Situation projetée – détails du fonctionnement des carrefours de la RD87 Ouest rue René Cassin

Le fonctionnement projeté des carrefours d'accès aux sites LIDL, Intermarché et « Éléphant Bleu » ont fait l'objet d'une analyse suivant la méthode du créneau critique du CEREMA. Le tableau ci-dessous en précise les résultats:

Pour que des carrefours à priorités à droite ou verticales présentent des niveaux de fonctionnement satisfaisants, il faut que les temps d'attente moyen des usagers non-prioritaires soient inférieurs à 30s. Une tolérance est offerte quand les temps d'attente sont compris entre 30s et une minute, lorsque les véhicules en attente ne pénalisent pas la circulation générale.

Ici, l'ensemble des temps d'attente moyens sont nettement sous le seuil de confort de 30s, ce qui traduit un fonctionnement satisfaisant des deux intersections.

Le mouvement le plus contraint (sortie Tourne-à-Gauche du site Intermarché) préserve un maximum de 18s de temps d'attente pour l'hyperpointe du soir, ce qui est pleinement fonctionnel.

Mouvement non-prioritaire à insérer dans les créneaux de la circulation prioritaire	PROJETE	Mouvement opposé prioritaire	PROJETE	PROJETE		
	Valeur du mouvement non-prioritaire en uvp/h		Valeur du flux prioritaire en opposition en uvp/h	Abaque CEREMA considérée	Capacité théorique max en uvp/h	Temps d'attente moyen en s
Carrefour RD87 rue René Cassin # entrée Est Intermarché						
RD87 Ouest TàG vers entrée Est Intermarché	25	RD87 Est > Ouest	510	6s	506	7
Carrefour RD87 rue René Cassin # accès ouest Intermarché # accès Éléphant Bleu						
RD87 Ouest TàG vers Accès Ouest Intermarché	55	RD87 Est > Ouest	400	6s	570	7
RD87 Est TàG vers Accès Éléphant Bleu	5	RD87 Ouest > Est	380	6s	582	6
Accès Ouest Intermarché TàD vers RD87 Ouest	85	RD87 Est > Ouest	400	5s	660	6
Accès Ouest Intermarché Direct TàG vers RD87 Est	175	RD87 (double-sens)	780	6s	378	18
Accès Éléphant Bleu TàD vers RD87 Est	10	RD87 Ouest > Est	380	5s	672	5
Accès Éléphant Bleu Direct TàG vers RD87 Ouest	5	RD87 (double-sens)	780	6s	378	10
Carrefour RD87 rue René Cassin # accès LIDL						
RD87 Est TàG vers Accès LIDL	130	RD87 Ouest > Est	280	6s	652	7
Accès LIDL TàG vers RD87 Ouest	30	RD87 (double-sens)	670	6s	428	9
Accès LIDL TàD vers RD87 Est	125	RD87 Ouest > Est	280	5s	732	6

CONCLUSIONS

Le projet de développement du magasin LIDL de Saint-Pol sur Ternoise se traduira par une clientèle motorisée estimée à 150 véhicules en entrée & sortie du projet durant la pointe dimensionnante du Soir de semaine.

Au regard des projections de trafic réalisées, les impacts circulatoires du projet LIDL apparaissent compatibles avec le maintien d'un fonctionnement satisfaisant du réseau viaire, tant au niveau du giratoire principal RD941 # RD87 qu'au niveau des carrefours à priorités verticales de la RD87 Ouest rue René Cassin.

La jauge de parking projeté de 131 places apparaît cohérente avec la demande de trafic attendue (150 véhicules/heure pour une présence moyenne sur site de 45 minutes, soit un besoin clients de 113 places, plus les besoins du personnel et les 10 places réservées aux covoitureurs).

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

ACCÈS PIÉTONS ET CYCLES A PROXIMITÉ DU PROJET

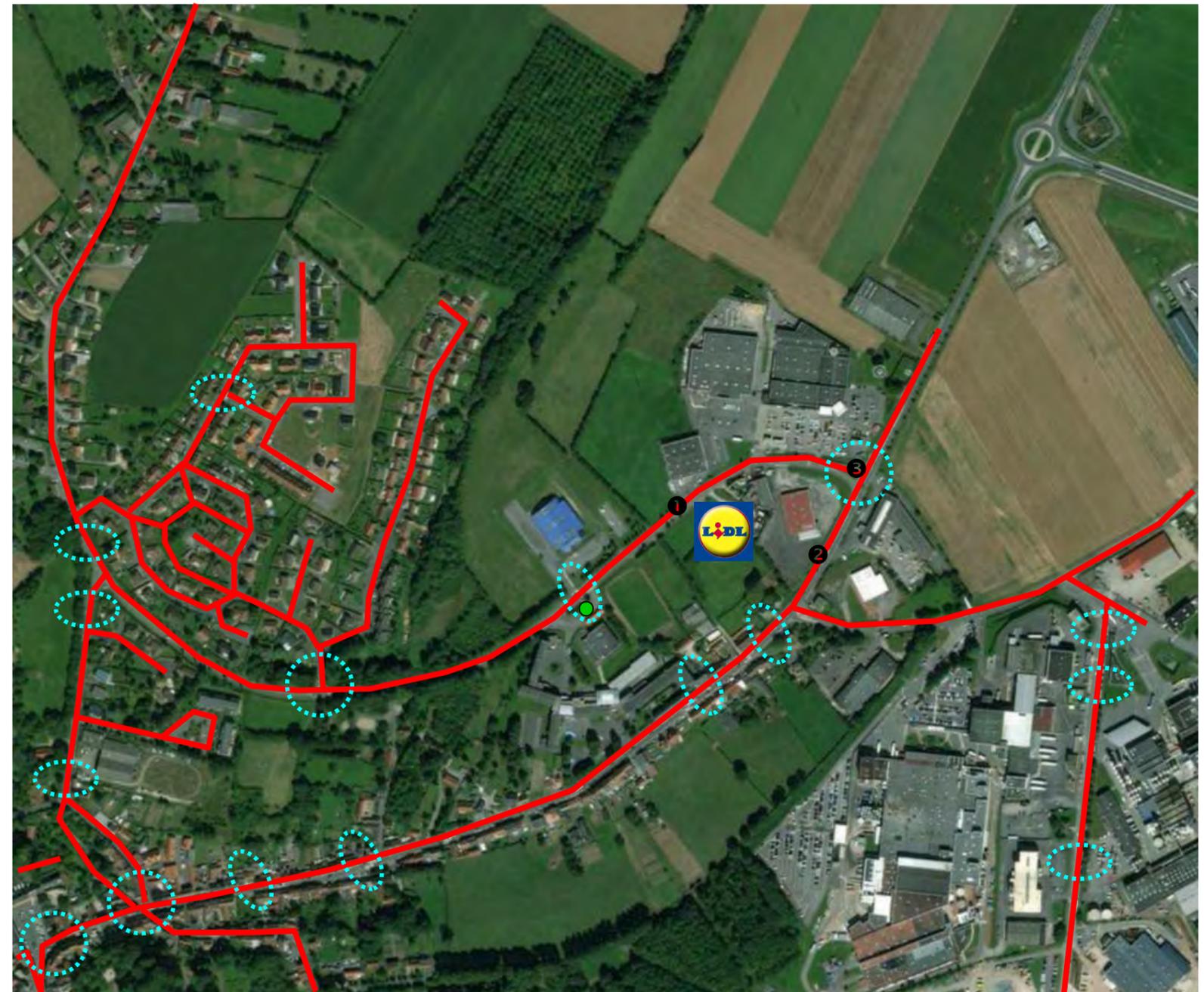
L'environnement proche du site ne bénéficie pas d'aménagements cyclables.

En effet, les axes situés à proximité et de desserte du site ne bénéficient d'aucun aménagements protégés pour les vélos type pistes ou voies cyclables. D'ailleurs la commune de Saint Pol Sur Ternoise ne bénéficie pas d'aménagements significatifs pour les vélos.

Les usagers cyclistes doivent emprunter la voirie en partage avec les véhicules motorisés pour accéder directement au supermarché (Rue René Cassin).

Concernant les piétons, des trottoirs et des passages protégés maillent les différentes voiries présentes à proximité du projet en direction de Saint Pol Sur Ternoise centre au Sud, les zones de logements à l'Ouest et vers le pôle commercial au Nord.

Les aménagements existants permettent d'accéder au futur supermarché depuis les zones d'activités proches, les espaces de logements, et les différents lieux de vie/équipements publics voisins, de manière sécurisée.



- Arrêt de bus
- Cheminements piétons (trottoirs)
- Pistes cyclables
- ⋯ Passages piétons sécurisés

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

Le site est desservi par les réseaux de transports en commun « OSCAR ».

En effet, l'arrêt de bus le plus proche des lignes 517 et 519 du réseau OSCAR, est situé sur la Rue René Cassin (Rue de desserte du projet) :

➤ l'arrêt « Lycée Châtelet - Abris » est situé à environ 170 mètres au Sud Ouest du site.

⇒ La ligne 517 (Hesdin ó Bruay La Buisnière) fonctionne du lundi au Samedi sur des fréquences de 2 bus par jour et par sens.

⇒ La ligne 519 (Doullens ó Saint Pol Sur Ternoise) fonctionne du lundi au Samedi en période scolaire, sur des fréquences de 4 à 7 bus par sens. (Ne dessert pas l'arrêt en période de vacances scolaires).

L'itinéraire de ces lignes permet de desservir et relier des quartiers et communes du territoire pour des déplacements au quotidien (Centre ville de Saint Pol Sur Ternoise et déplacements interurbains).

L'arrêt proche du projet permet une jonction entre les lieux de vie de la commune de Saint Pol Sur Ternoise et de la zone commerciale Les Portes du Ternois. En ce qui concerne les communes rurales en périphérie du projet, l'utilisation de ce mode de transport sera limitée du fait de la fréquences à l'arrêt « Lycée Châtelet - Abris ».

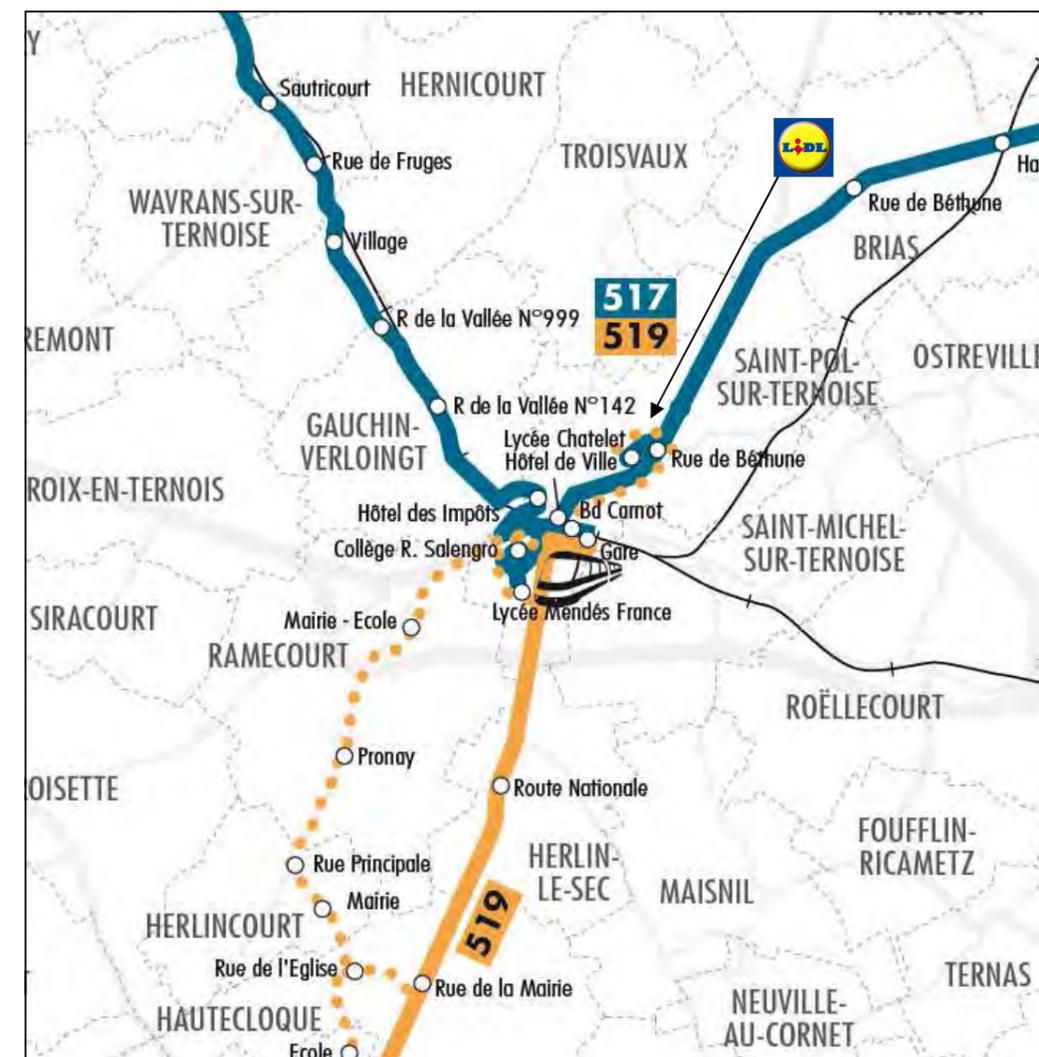
Malgré cela, le supermarché sera accessible depuis cet arrêt via les trottoirs et aménagements sécurisés existants. Il n'y aura pas de modification dans la desserte de transport en commun suite au projet.

Ligne régulière
517 HESDIN ► BRUAY LA BUISSIÈRE

LIGNE
519 Doullens ↔ Saint-Pol-sur-Ternoise



PLAN RÉSEAU SUR LA ZONE PROCHE



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

Le site sera directement accessible depuis la rue René Cassin, via une entrée/sortie unique.

Cet axe permet de rejoindre à l'Est le giratoire existant RD941 (desserte des communes du Nord Est du territoire, d'Ostreville à l'Est et du centre ville de Saint Pol Sur Ternoise au Sud) et à l'Ouest les zones de logements, la polyclinique, le centre de Saint Pol ainsi que les communes du Nord Ouest.

Les aménagements pour accéder au site (giratoire de distribution des flux sur l'axe principal de desserte Nord de Saint Pol (RD941), ainsi que la qualité des voiries, sont parfaitement adaptés pour que le projet n'engendre aucune perturbation sur les flux existants.

Rappelons que le projet prend place dans une zone orientée « activités mixtes » avec des entreprises d'envergure et que de ce fait, les infrastructures déjà en place permettent une parfaite connexion entre les différents lieux de vie (logements, équipements publics), de consommation (commerces et services) et d'activités.

Au regard de ces éléments, l'accès au supermarché depuis les axes de communication et la gestion des flux, sera aisé et sans conséquence sur le trafic existant.

